

BUDGET PRINCIPAL :  
BUDGET PRIMITIF 2024

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Recettes réelles

II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre nature

IV. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

V. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

Annexe 1 : autorisations de programme

Annexe 2 : maquette du budget

## I. Synthèse : un budget primitif volontaire et ambitieux

Ce budget primitif a été construit sur la base des orientations retenues lors de la session du 9 février 2024 :

- Maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement ;
- Maintenir une section d'investissement à 85 M€ ;
- Poursuivre notre mobilisation pour rechercher des financements (DSID, Fonds Vert, FSE...) ;
- Poursuivre la gestion active de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'exercice 2023 se caractérise par un retournement de tendance marqué pour les Départements dont certains se retrouvent aujourd'hui en difficulté pour équilibrer leur budget.

La baisse des niveaux d'épargne, l'inflation toujours soutenue, la revalorisation du point d'indice, la chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), l'insuffisante compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS), comme celles liées à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), la perte de toute autonomie financière et fiscale... tel est l'environnement dans lequel les Départements doivent remplir leurs missions indispensables au bien vivre et au développement de leur territoire.

Dans ce contexte de plus en plus difficile, c'est grâce aux efforts consentis pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement sur les derniers exercices et à notre stratégie de gestion de la dette lorsque les conditions d'emprunt ont été particulièrement favorables que notre collectivité a pu se réserver des marges de manœuvre nous permettant aujourd'hui d'envisager la construction budgétaire 2024 toujours avec sérénité et ambition.

En effet, à la fin de l'exercice 2023, le résultat reporté des exercices antérieurs demeure important, à hauteur de 41,8 M€, même s'il a été diminué de 22 M€ pour amortir l'effet ciseaux provoqué par une augmentation subie de nos dépenses (principalement due à des dispositifs nationaux) trois fois plus importante que celle de nos recettes.

Dans la lignée des années précédentes, une réelle ambition peut également être affichée, car le maintien de notre situation financière nous permet de poursuivre nos investissements en faveur du développement du territoire sans dégrader notre encours de dette, au-delà de son niveau de début de mandature. Les dépenses d'investissement seront ainsi reconduites à 85 M€. Ces investissements

permettront d’entretenir, enrichir et améliorer nos infrastructures pour l’essentiel immobilières et routières, et soutiendront la réalisation des projets des acteurs publics du territoire. La volonté de renforcer encore et toujours plus notre capacité d’investissement reste animée par le souci de promouvoir une dynamique d’activité qui favorise l’emploi et ainsi réduit une part de nos dépenses sociales (RSA).

Le budget proposé reflète cette volonté d’action et affiche ainsi un niveau total en 2024 de 575 M€ dont 485 M€ d’écritures réelles :

- Fonctionnement dépenses : 329,5 M€ en réel
- Investissement dépenses : 155,6 M€ en réel, dont 85 M€ inscrits dans le plan pluriannuel d’investissement

#### Maquette 2024

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>575 031 146</b>		<b>575 031 146</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>329 455 663</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>398 454 216</b>
	Dont augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433	Dont excédent reporté	41 792 940
	Dépenses d'ordre	77 998 553	Recettes d'ordre	9 000 000
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses d'ordre	12 000 000	Recettes d'ordre	80 998 553
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>155 576 930</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>86 578 377</b>
	Dont PPI (avec 1,5 M€ de travaux d'urgence)	85 000 000	Dont emprunt d'équilibre	16 000 000
	Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 469 767		
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>167 576 930</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>167 576 930</b>

#### Plus en détail, concernant les recettes :

Il nous faut rester vigilants concernant nos recettes de fonctionnement, d’autant que nous n’avons plus de pouvoir de décision en la matière. A dotations quasi-stables, les seules dynamiques dont nous pouvons bénéficier relèvent de recettes dépendantes de la conjoncture économique, notamment les parts de TVA nationale (venues remplacer la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CVAE) et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières réalisées dans le département.

Sachant que nous avons peu de visibilité quant à leurs évolutions et que nous constatons une baisse de leur dynamique sur l'exercice précédent, je vous propose d'inscrire :

- Une augmentation de la part de TVA de +2,25% soit la moitié de la prévision de l'Etat annoncée à 4,5% dans la loi de finances pour 2024. Cette proposition est assise sur le déroulé de l'année 2023 où la prévision de l'Etat a été diminuée de près de la moitié entre l'estimation en loi de finances et l'estimation revue au mois de septembre. Cette prudence se veut également fondée sur la révision dès ce mois de février d'une prévision de croissance économique à 1% contre 1,4% annoncée dans la loi de finances votée en décembre ;
- Une diminution de près de 15% pour les DMTO, correspondant aux prévisions des professionnels de l'immobilier et des analyses de l'ADF.

Pour financer une partie de nos investissements, je vous propose de porter la prévision d'emprunt à 16 M€, montant équivalent au remboursement en capital. Les conditions de prêts sont annoncées plus favorables au 2<sup>nd</sup> semestre 2024. Nous continuerons en parallèle à rechercher systématiquement d'autres sources de financement public (fonds européens, DSID, fonds vert...).

#### Concernant les dépenses :

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, et dans le but de les maîtriser au mieux, les crédits de dépenses de fonctionnement ont été inscrits au plus près des besoins et sont identiques au BP 2023. Les crédits supplémentaires inscrits par rapport au réalisé 2023 (CA) à hauteur de 13,8 M€ correspondent, soit à des financements répondant à des projets déjà validés par notre collectivité, soit à des dépenses contraintes qui nous sont imposées par des décisions nationales notamment dans le domaine social et sur les dépenses de personnel. Une enveloppe dédiée à des augmentations prévisionnelles est par ailleurs créditée de 9,5 M€ et nous permettra de faire face si nécessaire à de nouvelles dépenses imposées ou choisies.

Cette méthode vise à poursuivre une trajectoire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de répondre, malgré une dynamique moindre de nos recettes conjoncturelles, à notre exigence de maintenir à un niveau élevé nos investissements sur le territoire départemental pour 2024 tout en se préservant des marges de manœuvre pour les exercices suivants.

## II. Les lignes directrices

### II.1 Vue d'ensemble

Recettes	Budget Total 2023	CA 2023	Budget Primitif 2024	Evolution CA 2023 à BP 2024
Fonct réel	410 226 650	420 589 514	398 454 216	-5,3%
Fonct ordre	8 300 000	7 822 455	9 000 000	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>418 526 650</b>	<b>428 411 969</b>	<b>407 454 216</b>	
Invnt réel	55 653 256	45 317 886	86 578 377	91,0%
Invnt ordre	85 620 923	26 229 699	80 998 553	
<b>Total investissement</b>	<b>141 274 179</b>	<b>71 547 585</b>	<b>167 576 930</b>	
<b>Total recettes</b>	<b>559 800 829</b>	<b>499 959 554</b>	<b>575 031 146</b>	
Dépenses	Budget Total 2023	CA 2023	Budget Primitif 2024	Evolution CA 2023 à BP 2024
Fonct réel	335 905 728	306 324 362	329 455 663	7,6%
Fonct ordre	82 620 922	24 854 171	77 998 553	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>418 526 650</b>	<b>331 178 533</b>	<b>407 454 216</b>	
Invnt réel	129 974 179	117 790 098	155 576 930	32,1%
Invnt ordre	11 300 000	9 197 983	12 000 000	
<b>Total investissement</b>	<b>141 274 179</b>	<b>126 988 081</b>	<b>167 576 930</b>	
<b>Total dépenses</b>	<b>559 800 829</b>	<b>458 166 614</b>	<b>575 031 146</b>	

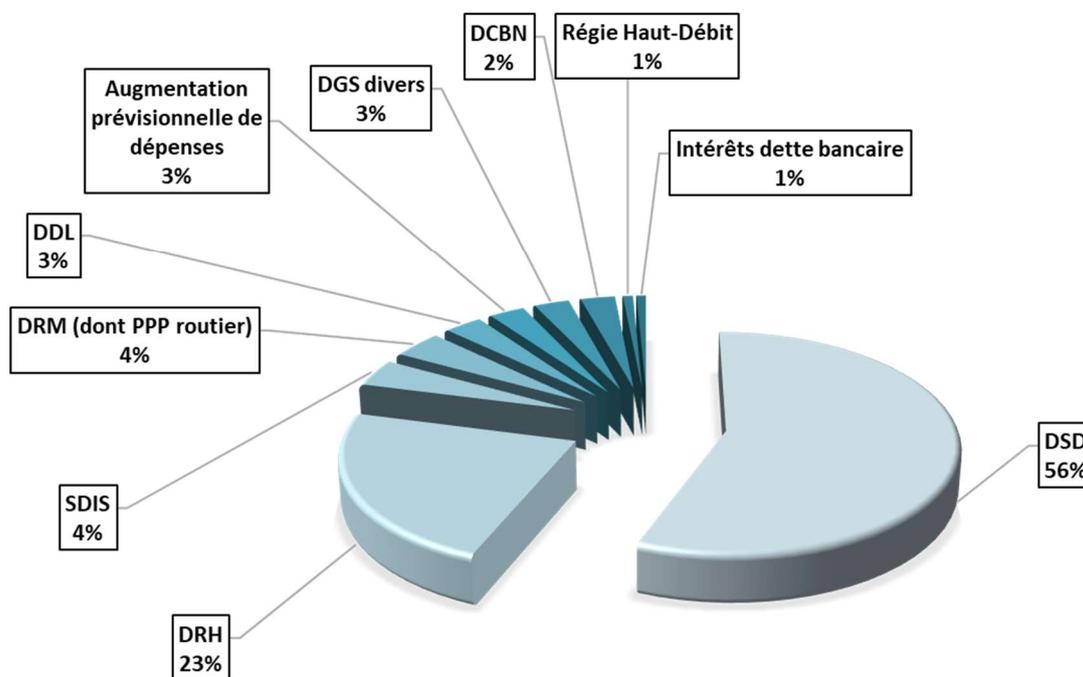
Le budget primitif total (ordre + réel) s'élève à 575 M€ dont 485 M€ d'écritures réelles. Les 2 principales variations ci-dessus (+91% et +32,1 %) s'expliquent, en recettes par le fait que nous n'avons pas réalisé d'emprunt en 2023 et que la neutralisation du résultat d'investissement reportée est beaucoup plus élevée en 2024 qu'en 2023 et, en dépenses, par le montant beaucoup plus élevé du résultat d'investissement reporté en 2024 qu'en 2023.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 329,5 M€ au BP 2024 comme en 2023. L'écart entre la prévision 2024 et le réalisé 2023 (306,3 M€) est de +7,6%. Cette différence est en partie due aux dépenses imprévues non consommées au compte administratif (9,4 M€ inscrits en 2024). Hors « dépenses imprévues » l'estimation des dépenses pour 2024 est en augmentation de 13,8 M€ par rapport au réalisé 2023. Cette augmentation prévisionnelle s'explique par des dépenses qui s'imposent à nous, notamment dans le domaine social (revalorisation de 4,6% du RSA, augmentation des dépenses ASE...), sur les dépenses de personnels (mesures nationales de revalorisations) qui ont également un impact important sur la contribution au SDIS, ou encore sur le coût des matières premières dans le domaine de l'entretien des routes.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 155,6 M€ contre 117,8 M€ réalisés en 2023, soit +32,1 %. Parmi ces dépenses, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), dont le périmètre est défini en retraçant de ce total le remboursement en capital (13,5 M€) et les écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 1,7 M€, solde d'investissement reporté 55,4 M€), est maintenu à un niveau élevé de 85 M€ en 2024.

Le résultat antérieur reporté de 2022 (63,8 M€) et la construction prudentielle du budget ont permis d'amortir les conséquences de l'effet ciseau marqué en 2023 par une augmentation de nos dépenses trois fois plus importante que l'augmentation de nos recettes. Aussi, ce résultat reporté quoiqu'en baisse (-22 M€) demeure à un niveau important en 2024 (41,8 M€). Cela permet de maintenir le PPI à 85 M€, niveau identique à 2023, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre fixé à 16 M€.

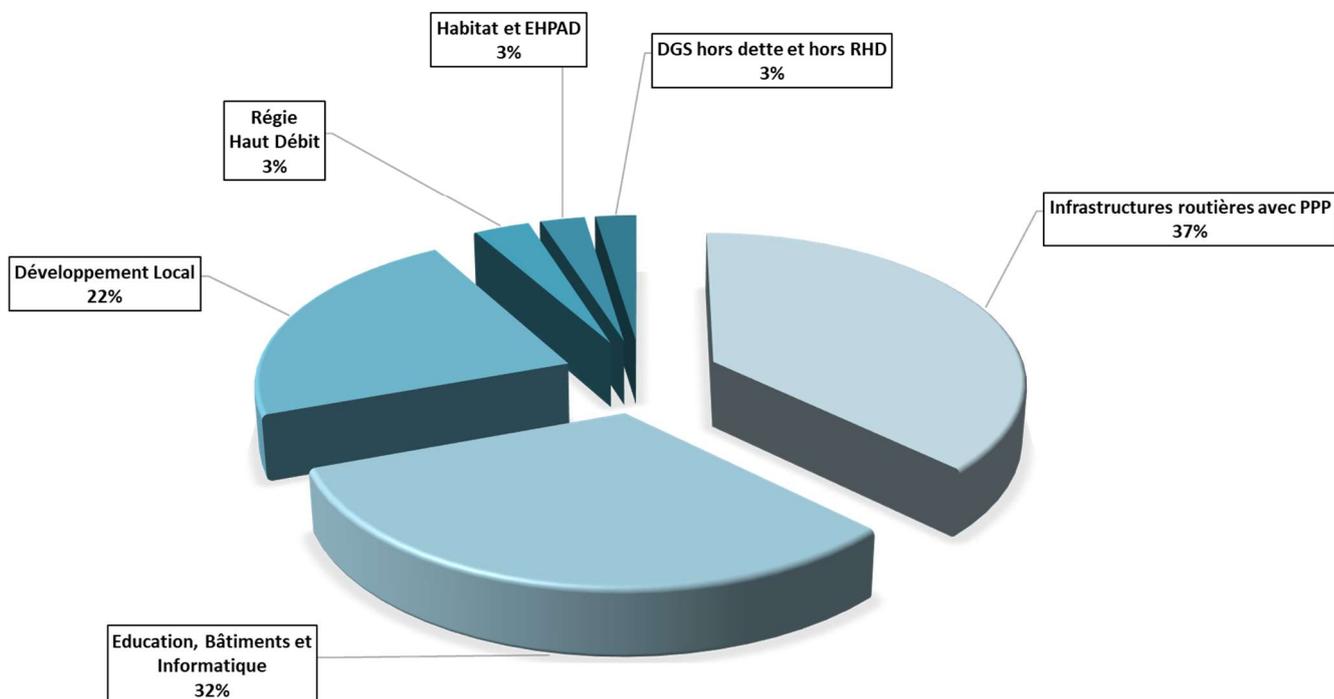
## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



	BP 2024
DSD (dont assistantes familiales)	184 922 190
DCBN	9 035 866
DRM (dont PPP routier)	13 146 250
DDL	10 002 061
DRH	75 433 400
SDIS	13 238 098
Intérêts dette bancaire	2 500 000
Régie Haut-Débit	2 645 000
Augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433
DGS divers*	9 182 365
<b>Total</b>	<b>329 455 663</b>

DGS divers\* dont principalement reversement fonds péréquation DMTO (3M€), variation du stock Parc routier (1,8 M€), provisions (0,9 M€) et MDEF (0,3 M€).

## Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2024

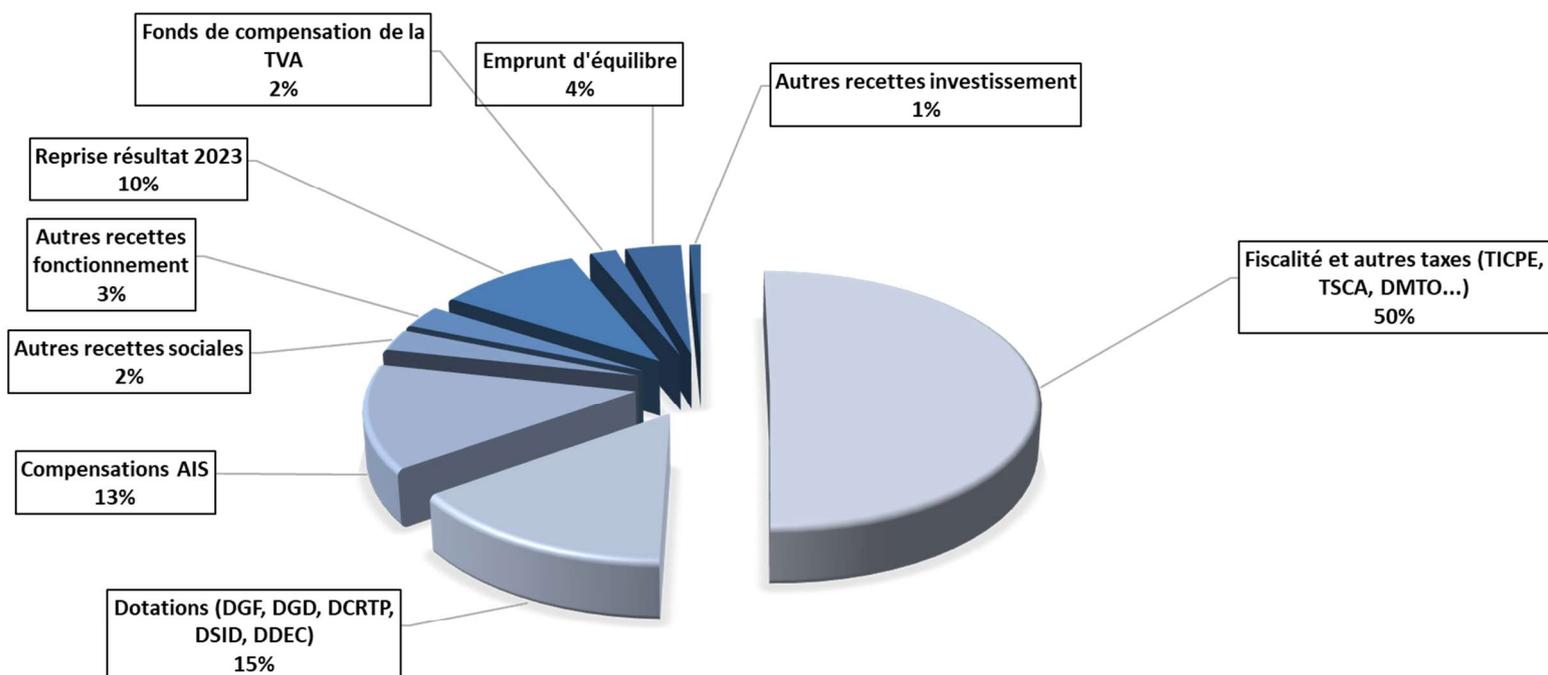


	BP 2024
Infrastructures routières avec PPP	31 657 667
Education, bâtiments et informatique	27 338 101
Développement local	18 999 301
Régie Haut Débit	2 770 000
Habitat et EHPAD	2 206 556
DGS hors dette et hors RHD	2 028 375
<b>Total</b>	<b>85 000 000</b>

La part des investissements sur notre patrimoine se maintient par rapport à 2023. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2024, de 68% et 32%.

## II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Près de 427,9 M€ (hors emprunt revolving et neutralisation du résultat reporté investissement)



	BP 2024 (Fonctionnement)
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	215 521 779
Dotations (DGF, DGD, DCRTP)	60 300 000
Compensations AIS	57 039 698
Autres recettes sociales	11 601 154
Autres recettes	12 198 645
Excédent reporté	41 792 940
<b>Total</b>	<b>398 454 216</b>

	BP 2024 (Investissement)
Dotations (DDEC, DSID)	2 855 512
Fonds de compensation de la TVA	7 400 000
Emprunt d'équilibre	16 000 000
Autres recettes	3 215 702
<b>Total</b>	<b>29 471 214</b>

## II.2.1 Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Hors excédent reporté, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2024 sont estimées à 356,7 M€, soit quasiment au même niveau qu'au CA 2023 (356,8 M€), même si certaines recettes varient d'une année sur l'autre.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos recettes entre le réalisé 2023 et les propositions 2024. Ces propositions découlent, soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'association des départements de France (ADF) ou réalisées en interne.

Recettes	CA 2023	Proposé 2024
IFER	1 834 483	1 700 000
Compensations fiscales	1 778 030	1 760 000
Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	86 742 786	88 708 700
Fraction TVA - CVAE	10 923 739	11 171 316
TICPE part complémentaire	3 781 333	3 800 000
FNGIR	7 683 763	7 683 763
Taxe d'aménagement	1 864 983	1 400 000
TSCA - SDIS Article 53	5 824 929	7 186 000
TSCA - SDIS Article 52	19 489 313	20 273 000
TSCA - Réforme TP article 77	30 849 947	30 391 000
<b>TSCA</b>	<b>56 164 189</b>	<b>57 850 000</b>
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 294 597	3 300 000
DMTO (base)	34 735 473	29 700 000
DMTO Taxe additionnelle	232 099	300 000
<b>DMTO</b>	<b>34 967 572</b>	<b>30 000 000</b>
Péréquation DMTO	6 072 979	5 900 000
Redevance des mines	332 047	300 000
Taxe de séjour	581 178	500 000
Taxe remontées mécaniques	1 095 704	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	309 039	300 000
Granulats	41 290	35 000
Taxe enlèvement ordures ménagères	12 737	13 000
<b>Diverses taxes</b>	<b>2 371 994</b>	<b>2 248 000</b>
<b>Fiscalité et autres taxes</b>	<b>214 867 936</b>	<b>215 521 779</b>
DGF - Dotation forfaitaire	25 423 725	25 600 000
DGF - Dotation de péréquation	9 945 014	9 600 000
DGF - Dotation de compensation	14 606 112	14 700 000
<b>DGF</b>	<b>49 974 851</b>	<b>49 900 000</b>
DGD	1 818 939	1 800 000
DCRTP	8 718 322	8 600 000
<b>Dotations</b>	<b>60 512 112</b>	<b>60 300 000</b>
Fonds de solidarité FSD (AIS)	4 833 596	4 800 000
Dotation de compensation péréquée	8 077 491	8 307 671
FMDI	1 361 022	1 300 000

Compensation RSA (TICPE)	17 127 028	17 127 027
Compensation APA	20 186 984	21 545 000
Compensation PCH	3 973 824	3 960 000
<b>Compensations AIS</b>	<b>55 559 944</b>	<b>57 039 698</b>
<b>Autres recettes sociales</b>	<b>10 361 749</b>	<b>11 601 154</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>11 171 989</b>	<b>12 198 645</b>
Dont Fonds interdépartemental de solidarité	1 487 260	1 640 000
Dont Fraction TVA supplémentaire	1 813 664	1 800 000
<b>Total fonctionnement (hors excédent reporté)</b>	<b>356 807 903</b>	<b>356 661 276</b>

Si les dotations restent stables autour de 60,3 M€, les plus grandes variations concernent les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d'être dépendantes de la conjoncture économique, et dont le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année, voire en début d'année 2025, pour la fraction de TVA.

- Produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la fraction définitive et fixe attribuée au Département, 0,0413 %, sera appliquée au produit national net de TVA 2024 définitif, qui ne sera connu qu'en début d'année 2025. Cette recette va donc évoluer selon la dynamique plus ou moins importante du montant de la TVA nationale au cours de l'année. Je vous propose d'inscrire initialement 88,7 M€ correspondant à la moitié de la prévision de progression prévue dans la loi de finances pour 2024 (+2,25% par rapport au réalisé 2023).
- De même, je vous propose d'appliquer le même taux d'évolution à la fraction de TVA venue remplacer la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de porter l'inscription à cette recette à 11,2 M€ pour 2024.
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 57,9 M€ soit + 3 % par rapport au réalisé 2023, progression constatée sur les exercices précédents.
- La recette perçue au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a significativement baissé en 2023 : nous n'avons perçu que 35 M€, contre le montant record de 41,4 M€ en 2022. Toujours sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, et sans

précision sur l'assouplissement des conditions d'accès à l'emprunt, je vous propose d'appliquer une baisse de près de 15% au produit perçu en 2023 et d'inscrire un montant prudentiel de 30 M€.

### II.2.2. Le financement de l'investissement

Les principales prévisions de recettes d'investissement 2024 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, qui bénéficiait de conditions favorables les années précédentes, je vous propose de tenir compte du niveau de taux qui devrait baisser fin du 2<sup>nd</sup> semestre 2024, et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt de 16 M€. Pour mémoire, nous n'avons réalisé aucun emprunt en 2023, en raison des taux élevés. Cela nous génère des marges de manœuvre nous permettant d'emprunter au même niveau que le remboursement en capital sur l'année, soit 15,8 M€ (dont 2,3 M€ de PPP routier), sans pour autant dégrader l'encours de dette du début de mandature.
- Au vu du volume record de dépenses d'investissement réalisées en 2023, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2024 est en augmentation et prévu à 7,4 M€, contre 6,5 M€ en 2023.
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2 M€ en 2024. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés entre 2020 et 2023, dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivons le dépôt systématique des demandes de DSID, pour les nouveaux projets éligibles en 2024, pour un montant prévisionnel de 1 M€.
- Fonds vert : afin de répondre aux enjeux de la planification écologique, l'Etat a décidé de pérenniser le dispositif dit du « fonds vert » et avait initialement prévu (loi de finances pour 2024) de le renforcer à hauteur de 2,5 Mds d'€, avant de le ramener à 2 Mds d'€ dans le cadre de la recherche de 10 Mds d'économies en ce

début d'année. Ce fonds vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le Département s'inscrit dans 3 des 15 mesures du dispositif : la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation aux risques émergents en montagne (avalanches, chutes de pierres) et l'accompagnement du déploiement des zones à faible émission (mobilités douces des agents et parkings). Ce fonds étant cumulable avec les autres financements de l'Etat, les services concernés sont chargés de déposer systématiquement, comme pour la DSID, des demandes pour les dossiers pouvant être éligibles. A noter que le travail de coordination avec les services de l'Etat nous permet d'optimiser ces financements.

### II.3. Dépenses réelles par commission

#### **1<sup>ère</sup> commission – Solidarités sociales**

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Solidarités Sociales	Fonctionnement	177 093 000	178 589 459	176 007 684	183 263 690	4,1%
	Investissement	122 000	226 342	214 611	123 836	-42,3%
<b>Total</b>		<b>177 215 000</b>	<b>178 815 801</b>	<b>176 222 295</b>	<b>183 387 526</b>	<b>4,1%</b>

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales sont proposées à 183,3 M€ en fonctionnement et à 0,2 M€ en investissement.

#### **Fonctionnement**

En 2023, les dépenses des solidarités sociales ont enregistré une augmentation sans précédent de +7% par rapport au CA 2022, soit +11,5 M€. En 2024, cette tendance se poursuit et de nombreuses dépenses subies vont encore venir alourdir le budget de la DSD. Ces dépenses, pour leur grande majorité, sont pérennes. Dans ce contexte, les dépenses sociales pour 2024 sont estimées à 183,3 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 4,1% (+ 7,2 M€) par rapport au réalisé 2023.

Nature des dépenses	BT 2023	CA 2023	BP 2024	% évolution CA à BP	Évolution CA à BP
Allocations	101 165 115	100 349 463	101 896 450	1,5%	1 546 987
APA	51 681 759	51 115 542	51 086 450	-0,1%	-29 092
PCH	13 184 366	13 166 962	13 675 000	3,9%	508 038
RSA	36 298 990	36 066 958	37 135 000	3,0%	1 068 042
Hébergement	61 471 189	60 804 355	64 676 740	6,4%	3 872 385
ASE	29 970 518	29 438 798	31 926 000	8,4%	2 487 202
PA	10 574 689	10 556 951	11 035 000	4,5%	478 049
PH	20 925 982	20 808 606	21 715 740	4,4%	907 134
Autres interventions sociales	15 953 154	14 844 215	16 690 500	12,4%	1 846 285
<b>Total budget 1<sup>ère</sup> Commission DSD</b>	<b>178 589 459</b>	<b>175 998 033</b>	<b>183 263 690</b>	<b>4,1%</b>	<b>7 265 657</b>

➤ **Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 101,9 M€ (+1,6 M€ par rapport au CA 2023)**

- ❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,1 M€ (montant identique au CA 2023 du fait notamment de régularisations de la revalorisation salariale dans les SAAD 2022 sur le budget 2023)

<b>APA 51,1 M€ (-0,1%/CA 2023)</b>					
<b>APA à domicile (APAD)</b> <b>37,8 M€ (-0,1%/CA 2023)</b>			<b>Dépendance</b> <b>13,3 M€ (+0,2%/CA 2023)</b>		
Allocations APA	31,7 M€	+4,3%	Forfait global dépendance	10,4 M€	- 1%
Revalorisations salariales SAAD	3,9 M€	-10% <i>(mêmes modalités mais régularisations 2022 sur 2023)</i>	APAE (APA en établissement) : <i>unité de soins longue durée et EHPAD hors 65</i>	2,9 M€	+3%
Dotation qualité	2,1 M€	-30% <i>(modalités de paiement différentes)</i>			

- APAD : 37,8 M€ dont :
  - ✓ Allocation APAD prenant en compte un tarif plancher de 23,50 € (contre 23 € en 2023)
  - ✓ Revalorisations salariales dans les SAAD (avenant 43 et avenant 54)
  - ✓ Dotation qualité : attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pouvant aller jusqu'à 3,31 € de l'heure pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur :
    - Dotation compensée à 100% par la CNSA
    - 12 contrats pluriannuels et de moyens (CPOM) signés avec les SAAD pour cinq ans sur un volume d'heures contractualisé de 1,15 million et pour une dotation totale de 3,4 M€ en 2023 (APA + PCH)
    - 1 CPOM supplémentaire prévu en 2024 suite à l'appel à candidature
    - Des modalités de versement différentes en 2024 (acompte de 60% et solde au dialogue de gestion contre versement de 100% en 2023)

- La dépendance : 13,3 M€

Le forfait global dépendance est basé sur un point groupe iso-ressources (GIR) fixé à 7,53.

- ❖ La dépenses de PCH : 13,7 M€ (+0,5 M€ par rapport au CA 2023)

Au regard de la forte progression de la PCH sur les derniers exercices, je vous propose d'inscrire 13,7 M€ de crédits, soit une évolution de 4% par rapport au réalisé 2023. Ces crédits intègrent également :

- 210 000 € au titre de la compensation de la revalorisation salariale des SAAD (avenant 43 et avenant 54) ;
- 215 000 € au titre de la dotation qualité (cf. paragraphe précédent)

- ❖ Le RSA : 37,1 M€ (+1,1 M€ par rapport CA 2023)

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 37,1 M€. Le montant est en hausse de 3% par rapport au réalisé 2023. Il prend uniquement en compte la revalorisation annuelle du 1<sup>er</sup> avril (*revalorisation des prestations légales au 1<sup>er</sup> avril 2024 de 4,6 % dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024*). Le Département comptabilise 5 488 bénéficiaires du RSA (foyers payables) à fin novembre 2023, contre 5 558 à fin novembre 2022, soit -1,3%. Cette estimation se base sur une stabilité du nombre de bénéficiaires.

➤ **Hébergement : 64,6 M€ (+ 3,9 M€ par rapport au CA 2023)**

Les situations financières fragiles auxquelles sont confrontées les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et le contexte économique inflationniste ont nécessité de maintenir des Objectifs d'Evolution des Dépenses (OED) des ESMS à un niveau élevé pour 2024. Ainsi, le Département, lors de la commission permanente du 15 décembre 2023, a fixé les OED 2024 à 3,5% (contre 4,5% en 2023) ce qui aura un impact sur les dépenses d'hébergement évalué à environ 1,5 M€. En outre, les revalorisations salariales dans les établissements et services sous compétence du Département de 2022 et 2023 étant pérennes, elles sont reconduites sur les budgets à compter de 2024.

Les autres dépenses supplémentaires en hébergement (+2,2 M€) concernent essentiellement l'ASE.

➤ **Autres interventions : 16,7 M€ (+1,8 M€ par rapport au CA 2023)**

Ces crédits comprennent principalement les dépenses liées à la mission de protection maternelle et infantile (PMI), au service des actions de santé, aux actions d'insertion et aux actions de prévention et protection à domicile de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Pour le BP 2024, les dépenses sont estimées à 16,7 M€ soit +12,4% par rapport au réalisé 2023, et cette forte hausse s'explique par :

- ❖ La montée en charge de la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) (+ 600 000 € par rapport au réalisé 2023) ;
- ❖ La reconduction du BP 2023 pour les actions d'insertion (+ 500 000 € par rapport au réalisé 2023). Les actions favorisant le retour à l'emploi pourront être développées et renforcées. Pour cela il est prévu 500 000 €. Néanmoins, le détail de ces actions ainsi que les dépenses associées devront être priorisées et validées politiquement.
- ❖ Une hausse des dépenses d'ASE (hors hébergement) de 540 000 € avec par exemple la création d'une équipe de suivi de placement familial complexe (90 000 € et cofinancé avec le Fonds Social européen).

Concernant l'AVP, depuis fin 2022, le Département s'est engagé dans ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble ». 6 projets d'habitats inclusifs ont été retenus dans la programmation 2024-2030 et s'ajoutent donc aux 17 projets retenus en 2022 pour la programmation 2023-2029.

Selon l'intensité du projet de vie sociale et partagé, chaque porteur de projet reçoit une aide annuelle comprise entre 5 000 € et 10 000 € par place. A ce titre, je vous propose d'inscrire 1,12 M€ pour le financement de l'AVP soit + 600 000 € par rapport à 2023. A partir de 2025, sans prendre en compte la programmation 2025, les dépenses s'élèveront à 1,3 M€ du fait de la montée en charge de certains projets. En contrepartie, des recettes au titre de 2024 sont attendues de la CNSA à hauteur de 851 375 €, soit une dépense nette de 268 625 € pour le Département.

Au vu de la montée en charge de cette nouvelle prestation d'AVP, une analyse sera menée notamment sur la répartition territoriale de ces nouveaux habitats, afin d'adopter une stratégie et un cadrage pour les prochaines programmations et de maîtriser ces dépenses pour les années à venir.

Au titre des subventions d'actions sociales diverses, je vous propose d'inscrire au BP 2024 un montant global de 368 700 €, ce montant est reconduit à l'identique par rapport au budget 2023. Le montant des subventions attribuées et payées s'élevait à 368 465 € en 2023. Il est donc à noter que les dossiers supplémentaires ou les demandes d'augmentation devront faire l'objet d'un arbitrage lors de la décision d'attribution des subventions.

\*\*

## **Présentation du budget par secteur d'intervention**

### **Aide sociale à l'Enfance**

Pour l'exercice 2024, le budget consacré à l'enfance est estimé à 37,9 M€, soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2023, avec des dépenses qui ont déjà augmenté de 8% entre le réalisé 2022 et le réalisé 2023. De 2020 à 2023, ces dépenses ont déjà progressé de 20 %.

- ❖ Accueil familial : effets de la loi Taquet, hausse du SMIC et revalorisations des indemnités d'entretien viennent impacter le budget. Les dépenses de personnel des assistants familiaux comprennent d'une part la masse salariale (12,8 M€) et d'autre part diverses indemnités (indemnités d'entretien, frais de déplacements, allocation aide retour à l'emploi : 3,7 M€). Au total, elles représentent 16,5 M€ et augmentent de près de 2,5% (0,4 M€).
- ❖ Accueil en établissement : financement de mesures déjà validées en 2023, au regard de l'activité soutenue en protection de l'enfance qui a nécessité de renforcer la capacité d'accueil :
  - Ouverture d'un lieu de vie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 6 places (370 000 €)
  - Elargissement de 4 à 8 places du service de placement familial de la maison d'enfants à caractère social (MECS) ALPAJE (205 000 €)
  - Prise en compte en année pleine de la création de 15 places en MECS au 1er juin 2023 (515 000 €)
  - Augmentation de la capacité d'accueil du dispositif SAMADE (service d'aide multi-professionnel pour enfants et adolescents en difficultés) dédié aux MNA 1<sup>ère</sup> phase (*dispositif de mise à l'abri, d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*) lié principalement

aux MNA reconnus mineurs et confiés à l'ASE (2<sup>ème</sup> phase) qui restent sur le SAMADE dans l'attente d'une place sur les dispositifs de protection de l'enfance (435 000 €)

D'autre part, les objectifs d'évolution des dépenses pour les établissements et services médico-sociaux fixés à 3,5% pour 2024 impactent le budget à hauteur de près de 500 000 €.

### **Personnes âgées**

Le budget 2024 consacré aux personnes âgées s'élève à 63,8 M€ soit une augmentation de 1,3% par rapport au réalisé 2023. L'APA représente 51,1 M€ soit près de 80% du budget personnes âgées. Les crédits relatifs à l'aide sociale à l'hébergement représentent 11 M€ et sont en hausse de 4,5% par rapport au réalisé 2023. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (OED à +3,5%).

### **Personnes handicapées**

Le budget 2024 en faveur de personnes en situation de handicap est de 39,2 M€ soit une hausse de 4% par rapport au réalisé 2023. Les dépenses au titre de la PCH s'élèvent à 13,7 M€. Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 21,7 M€, et augmentent de 4% incluant le taux d'OED fixé à 3,5% pour 2024.

### **Insertion**

Pour l'essentiel, les crédits inscrits sont destinés au financement de l'allocation RSA pour un montant de 37,1 M€ (voir supra).

Egalement, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,9 M€ ;

- De maintenir notre soutien au financement des contrats aidés à hauteur de près de 1,1 M€ (dispositif Ha-Py Actifs).

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur la stratégie pauvreté, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CLAPAE) s'est achevée au 31 décembre 2023. Toutefois, la contractualisation se poursuivra en 2024 : le Département va s'engager sur le pilier emploi du pacte des solidarités (nouvelle génération de contrat), ce qui nous permettra de préparer la mise en place de la loi « plein emploi » qui devra se mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'ensemble des départements, avec comme mesures phares l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et la mise en œuvre des 15 heures d'activité hebdomadaire.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement de la DSD sont de 37 M€ contre 34,4 M€ réalisés en 2023. Cette augmentation nette de 2,6 M€ s'explique notamment par :

- Une augmentation des recettes de la CNSA pour 3,4 M€ avec notamment :
  - ❖ Augmentation du concours au titre de l'APA (+ 1,8 M€), suite au vote du budget 2024 de la CNSA qui prévoit, globalement une évolution de 15,5% du concours APA
  - ❖ Augmentation de la dotation qualité avec le versement du solde 2023 (+ 1,3 M€)
  - ❖ Une recette nouvelle : budget d'intervention de la CNSA pour 175 000 € (enveloppe totale 2023-2026 de 550 000 €) destiné à financer des actions menées par le Département (financées à 80%) autour notamment des axes suivants :
    - Accompagner les SAAD (appui à la transformation en Services Autonomie à Domicile, modernisation et professionnalisation de ces services),
    - Attractivité des métiers de l'autonomie
    - Soutenir les aidants de personnes en situation de handicap,
    - Promouvoir l'accueil familial
- Une diminution des recettes sur les contractualisations (-1 M€) : non-reconduction des crédits sur les différentes contractualisations qui arrivent à échéance en 2023/2024 (« stratégie pauvreté » et contrat de protection de l'enfance).

## CONCOURS CNSA

A noter que l'ensemble des compensations et dotations versées par la CNSA (*dotations concours APA et PCH, conférence des financeurs, dotation qualité, aide à la vie Partagée, compensation avenant 43, compensation tarif plancher CNSA...*) se sont élevées à 28,6 M€ en 2023 et devraient s'élever à 31,9 M€ pour le BP 2024. Face à la complexification de ces dotations ces dernières années (12 concours différents en 2024 pour le Département), l'Etat prévoit cette année une réforme des concours de la CNSA versés aux Départements avec une mise en œuvre dès 2025. Vu le poids de ces recettes (86% des recettes de la DSD), il faudra rester vigilant sur les évolutions.

En outre, un fonds complémentaire de 150 M€ de soutien exceptionnel sera versé aux Départements en 2024, afin de rehausser le taux de couverture des dépenses d'APA. Les conditions et modalités d'attribution de ce fonds n'étant pas encore spécifiées, aucun crédit n'est inscrit à ce titre.

### L'investissement

- Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4<sup>ème</sup> commission.  
Pour ce qui est de la 1<sup>ère</sup> commission, ces dépenses comprennent :
  - ❖ Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de (re)construction ;
  - ❖ L'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé ;
  - ❖ Le soutien à l'investissement pour l'habitat inclusif.
  
- Sur 2024, les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 123 836 € et s'établissent comme suit :
  - ❖ 93 000 € pour le solde de la subvention pour l'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé de Bigorre (réhabilitation) ;
  - ❖ 8 500 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD ;
  - ❖ 22 336 € pour le soutien à l'investissement en faveur d'habitats inclusifs.
  
- **Création d'une AP pour soutenir l'investissement dans les établissements médico-sociaux**

Par ailleurs, je vous propose la création d'une AP de 1 000 000 € pour soutenir l'investissement dans les établissements médico-sociaux de notre compétence. Si un dispositif d'aide à l'investissement pour les EHPAD a été mis en place en 2015 par notre Assemblée Départementale et a permis de

soutenir de nombreux projets, il reste limité à la création ou réhabilitation de places et concerne uniquement les EHPAD. Il s'agit donc d'élargir notre soutien à l'investissement social avec une évolution des EMS éligibles et des travaux éligibles dans un contexte réglementaire contraint (décret tertiaire) et un contexte financier difficile pour les EMS.

Cette aide à l'investissement, en plus des opérations de réhabilitation ou reconstruction pourrait cibler :

- ❖ Des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- ❖ Des travaux d'amélioration du bâti pour les résidents.

Ce dispositif d'aide à l'investissement fonctionnerait sur le principe d'appel à projets, les modalités devront être travaillées par les services en 2024. Cette AP est créée pour la période 2024-2028. Les 1<sup>ers</sup> crédits de paiement seront inscrits en 2025.

\*\*

### Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

#### Le reste à charge (RAC)

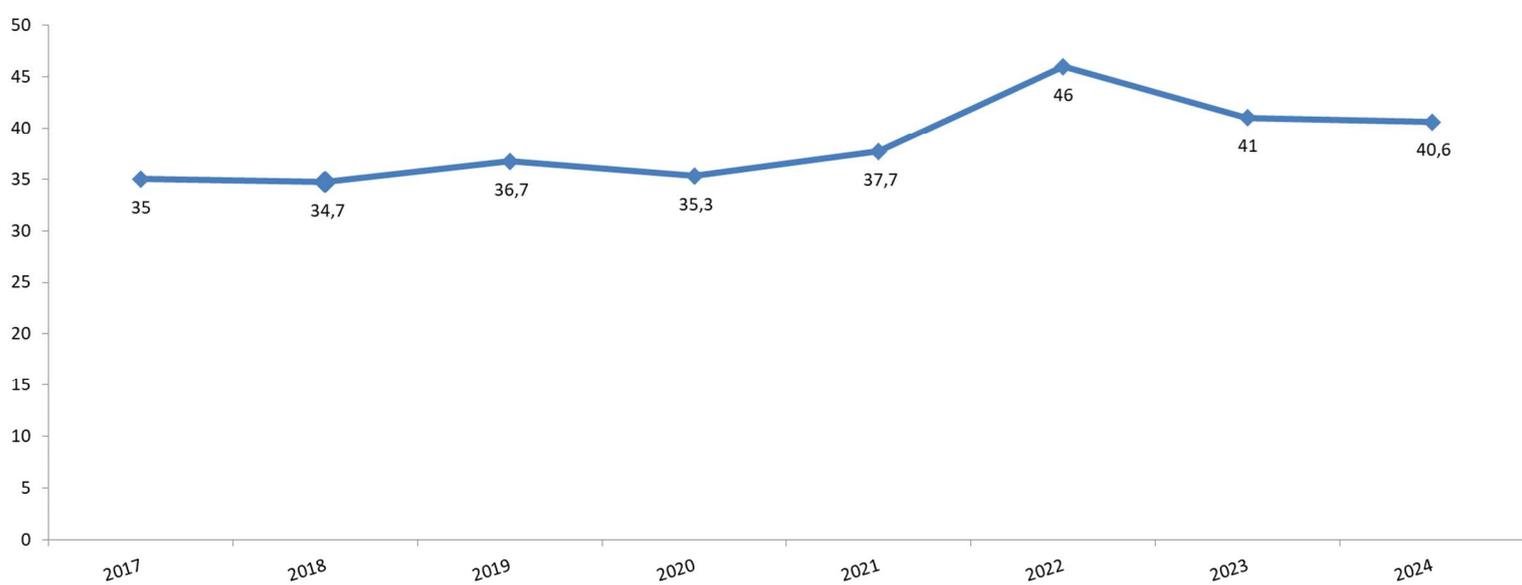
Allocations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
APA	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 115 542 €	51 086 450 €
PCH	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	13 166 962 €	13 675 000 €
RSA	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 066 958 €	37 135 000 €
<b>Total des allocations</b>	<b>86 886 107 €</b>	<b>89 603 699 €</b>	<b>92 362 710 €</b>	<b>94 637 569 €</b>	<b>91 519 339 €</b>	<b>92 828 100 €</b>	<b>100 349 462 €</b>	<b>101 896 450 €</b>
Compensations affectées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
FMDI	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 540 751 €	1 361 022 €	1 300 000 €
Dotation CNSA (APA)	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 178 565 €	20 186 984 €	21 545 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	3 421 248 €	3 973 824 €	3 960 000 €
<b>Total des compensations affectées</b>	<b>36 064 611 €</b>	<b>39 096 815 €</b>	<b>38 955 146 €</b>	<b>35 834 630 €</b>	<b>37 564 204 €</b>	<b>39 267 592 €</b>	<b>42 648 858 €</b>	<b>43 932 027 €</b>
RAC APA	30 322 734 €	28 950 755 €	32 413 268 €	31 786 369 €	33 416 599 €	34 910 734 €	30 308 401 €	29 378 703 €
<i>RAC APA en %</i>	73%	67%	68%	64%	65%	70%	65%	63%
RAC PCH	5 095 608 €	5 511 182 €	5 958 646 €	5 876 109 €	6 132 142 €	6 707 960 €	7 201 773 €	8 114 443 €
<i>RAC PCH en %</i>	71%	72%	72%	71%	72%	74%	73%	70%
RAC RSA	10 794 478 €	11 906 337 €	12 403 625 €	12 926 504 €	13 808 031 €	17 079 850 €	16 391 634 €	16 247 092 €
<i>RAC RSA en %</i>	37%	39%	40%	41%	43%	48%	47%	47%
<b>RAC brut total 3 AIS</b>	<b>46 212 820 €</b>	<b>46 368 274 €</b>	<b>50 775 539 €</b>	<b>50 588 982 €</b>	<b>53 356 772 €</b>	<b>58 698 544 €</b>	<b>53 901 808 €</b>	<b>53 740 238 €</b>
<b>RAC brut total 3 AIS en %</b>	<b>59%</b>	<b>57%</b>	<b>58%</b>	<b>56%</b>	<b>58%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>58%</b>
Compensations non affectées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Fonds AIS (DCP)	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	8 019 963 €	8 077 491 €	8 307 671 €
Péréquation sup. AIS (fds de solidarité)	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	4 668 823 €	4 833 596 €	4 800 000 €
Fonds de stabilisation			984 879 €	0 €	989 013 €	0 €	0 €	0 €
<b>RAC net 3 AIS</b>	<b>35 019 747 €</b>	<b>34 717 196 €</b>	<b>36 749 571 €</b>	<b>35 276 630 €</b>	<b>37 689 568 €</b>	<b>46 009 758 €</b>	<b>40 990 721 €</b>	<b>40 632 567 €</b>
<b>RAC net 3 AIS en %</b>	<b>45%</b>	<b>43%</b>	<b>42%</b>	<b>39%</b>	<b>41%</b>	<b>49%</b>	<b>45%</b>	<b>44%</b>
<b>Reste à charge net 3 AIS</b>	<b>35 019 747 €</b>	<b>34 717 196 €</b>	<b>36 749 571 €</b>	<b>35 276 630 €</b>	<b>37 689 568 €</b>	<b>46 009 758 €</b>	<b>40 990 721 €</b>	<b>40 632 567 €</b>
<b>Taux de reste à charge net 3 AIS</b>	<b>45%</b>	<b>43%</b>	<b>42%</b>	<b>39%</b>	<b>41%</b>	<b>49%</b>	<b>45%</b>	<b>44%</b>

Ce tableau, ainsi que les deux graphiques suivants prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation) et, en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Le mode de calcul du RAC est basé sur la méthode de l'Etat.

Détail du reste à charge pour l'année 2024  
(dépenses et compensations en M€)



Evolution du reste à charge total de 2017 à 2024 (M€)



## 2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 663 360	5 774 040	5 467 363	5 932 800	8,5%
	Investissement	17 470 212	17 122 027	14 403 055	18 466 261	28,2%
<b>Total</b>		<b>23 133 572</b>	<b>22 896 067</b>	<b>19 870 419</b>	<b>24 399 061</b>	<b>22,8%</b>

Les dépenses de la 2<sup>ème</sup> commission consacrée aux solidarités territoriales sont proposées à 5,9 M€ en fonctionnement et à 18,5 M€ en investissement.

### **Fonctionnement : 5,9 M€ (+ 0,4 M€ par rapport au CA 2023)**

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5,1 M€), Europe (0,8 M€) et projet de territoire (53 250 €).

- Attractivité et solidarité territoriale (5,1 M€)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4,3 M€), ainsi que l'environnement et l'aménagement (0,8 M€).

➤ Développement territorial (4,3 M€)

- ❖ Action économique : 150 600 €

Dont principalement 150 000 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial dans le cadre de la solidarité territoriale.

❖ Agriculture : 463 500 € répartis comme suit :

Objet	BP 2024
Soutien aux productions agricoles	250 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €

Je vous propose, à compter de 2024, de supprimer l'aide au gardiennage des estives (30 000 € en 2023) et de réorienter les crédits vers la section d'investissement pour l'aide aux équipements pastoraux.

❖ Tourisme : 3,3 M€

✓ Subventions et participations : 3,1 M€

Objet	BP 2024
Subvention à HPTE	2 821 100 €
Contribution au Syndicat mixte du pic du Midi	142 200 €
Subvention à l'association Clé vacances	45 400 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Partenariats touristiques	65 200 €

Les partenariats touristiques comprennent le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au titre du label 'tourisme et handicap' et l'association des Gîtes de France.

✓ Autres dépenses : 179 200 €

- 9 300 € pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM),
- 26 400 € pour des études et missions dont la poursuite de l'action de prospection d'investisseurs dans l'hébergement touristique (16 800 € pour

cofinancer la prestation à parité avec les 9 EPCI) et la finalisation de la réflexion préalable à la mise en tourisme de la nuit (subvention acquise de 80% de l'Etat)

- 88 500 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme au titre de la dernière année pour les lauréats de la période 2022-2024.
- 55 000 € pour des actions autour de la communication et la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi : le Conseil départemental assure, dans le cadre du dossier subventionné par l'Etat et en partenariat avec les 3 co-gestionnaires (syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi, Parc national des Pyrénées, syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées) de la RICE, la structuration d'une destination touristique autour de la thématique de la « nuit ». En 2024, il s'agit de réaliser, à la suite de la définition d'un plan de promotion et de communication touristiques, des outils de communication interne et externe et de diffusion de l'information à partager avec l'ensemble des acteurs. En effet, au-delà du champ traditionnel des cibles touristiques, il est apparu nécessaire de prévoir des actions de communication interne vers 3 cibles : socio-professionnels, élus et population.

- ❖ Transition énergétique : 5 800 € sont prévus pour les actions du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, selon le programme d'actions défini avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale et pour l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

En recette, je vous propose d'inscrire 137 200 € pour le fonctionnement du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées constitués de la subvention sollicitée auprès de la Région et de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération. Cette subvention couvre l'essentiel des dépenses de personnel dédié et les frais afférents aux activités (insertions presse, outils d'animation et de communication, déplacements...).

❖ Solidarités et animations territoriales : 322 000 € dont 290 000 € pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC), 1 000 € pour la cotisation à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays, 6 000 € pour l'opération « Villes et villages fleuris » et 25 000 € pour l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse.

❖ Projet Alimentaire Territorial : 15 500 €, essentiellement pour des prestations de service sur le diagnostic et l'animation d'ateliers.

➤ Environnement-Aménagement (0,8 M€)

❖ Environnement : 661 100 € dont notamment :

- ✓ 465 000 € pour le fonctionnement du CAUE,
- ✓ 33 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires,
- ✓ 96 800 € pour le fonctionnement du Conservatoire botanique. Une augmentation de 7 079 € permettra l'aménagement de nouveaux locaux temporaires,
- ✓ 12 200 € pour la contribution à l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées,
- ✓ 45 000 € pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE),
- ✓ 7 500 € pour le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), du Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP) et du lac de Puydarrieux.

❖ Eau : 164 100 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'institution Adour et 24 100 € pour le schéma d'aménagement des eaux Neste et rivières de Gascogne (SAGE).

❖ Maîtrise des déchets : 24 000 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 20 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur ce dernier point, l'augmentation de 12 000 € par rapport au CA 2023 est liée à

l'entrée d'un plus grand nombre de collègues dans la démarche, et à la mise en place de pesées de suivi pour l'évaluation des actions mises en place.

- ❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 79 400 €. Il s'agit des subventions des postes SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) et SATEP (service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable), et de la redevance d'occupation pour les barrages de Castelnaud Magnoac et Lizon.

- Europe (0,8 M€) :

- Coopération territoriale : 187 300 € dont notamment :

- ❖ 18 500 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe),
- ❖ 168 100 € pour la participation au groupement européen de coopération territoriale (GECT), soit une hausse de 47% par rapport au budget 2023 qui était de 114 000 €. Cette augmentation est due au recrutement du directeur en 2024 et à la mise en œuvre de nouveaux projets européens financés à 65% par le POCTEFA dont les dépenses feront l'objet d'avances :
  - ✓ Projet « Hermes » (gestion des risques aux tunnels Aragnouet-Bielsa et Pourtalet) ;
  - ✓ Projet « For alimenta » (plateforme transfrontalière alimentaire, valorisation des produits et formation en lien avec les lycées hôteliers) ;
  - ✓ Gestion déléguée de crédits européens octroyée à un territoire disposant de sa propre stratégie pour financer des projets transfrontaliers.

- Fonds social européen : 567 500 €

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par Département pour les 7 années du programme et leur délègue une enveloppe globale. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes : il avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Sont prévus 317 500 € d'avances en 2024 sur ces nouveaux projets, ce qui correspond à 50% du coût total des projets portés par les structures externes.

Par ailleurs, les soldes des opérations financées lors de l'appel à projet 2022-2023 s'élèvent à 250 000 €.

Il est également prévu 95 400 € de recettes en matière d'assistance technique.

- Projet de territoire (53 250 €)

Le projet de territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées.

Validée par l'assemblée départementale du 6 décembre 2013, la démarche prospective « projet de territoire 2020-2030 », a permis de définir collectivement les enjeux prioritaires en matière de développement durable du territoire dans ses dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

L'ambition partagée des acteurs du projet de territoire des Hautes-Pyrénées repose sur trois axes :

- Développer l'attractivité du département en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau-Tarbes-Lourdes ;
- Cultiver le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux ;
- Concentrer les ressources publiques et privées pour créer des emplois et de la richesse.

Elle se traduit par une stratégie claire de développement du territoire assortie d'un plan d'actions réparti sur six chantiers et un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés :

- Chantier n°1 : Promouvoir et valoriser le territoire des Hautes-Pyrénées,
- Chantier n°2 : Accompagner le développement d'Ha-Py Saveurs et des circuits de proximité,
- Chantier n°3 : Rendre le territoire plus autonome énergétiquement,

- Chantier n°4 : Mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé,
- Chantier n°5 : Accompagner le développement des nouvelles formes de l'économie,
- Chantier n°6 : Terre de jeux 2024

Concernant le budget 2024, je vous propose d'inscrire 53 250 € afin de financer l'association Ambition Pyrénées :

- 1 500 € correspondant à la cotisation annuelle à l'association ;
- 33 750 € de subvention de fonctionnement ;
- 18 000 € pour le chantier n°2, correspondant à la participation au budget Ha-Py saveurs.

### **Investissement : Attractivité et solidarité territoriale (18,5 M€)**

Ces politiques regroupent le développement territorial (14,4 M€) et les actions liées à l'environnement (4,1 M€).

- Développement territorial : 14,4 M€ dont 11,3 M€ pour le financement des dossiers antérieurs et 3,1 M€ pour les dossiers 2024.

#### ❖ Agriculture : 176 985 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département, qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, une AP « Agriculture et forêt » de 1 M€ a été votée pour la période 2021-2028. Je vous propose, à compter de 2024, d'augmenter cette AP de 35 000 € par an pour des crédits destinés aux travaux d'équipement pastoraux, soit une hausse de 175 000 € pour 2024 à 2028, portant ainsi cette AP à 1,2 M€.

En CP, je vous propose d'inscrire 176 985 €, dont 82 949 € pour les dossiers antérieurs et 94 036 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2024
Aide aux investissements des CUMA	-	60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales	75 185 €	30 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	7 764 €	4 036 €

❖ Tourisme : 2,3 M€

✓ Appel à projets pôles touristiques : 2,3 M€

Je vous propose de porter, comme en 2022 et 2023, chaque AP 2024 et suivantes à 2 M€ par an, soit une hausse de 15% (+ 262 500 €) pour soutenir le maintien et le développement de l'activité économique touristique dans les territoires.

En terme de CP, je vous propose d'inscrire 2,3 M€, dont 2M€ pour les dossiers antérieurs et 300 000 € pour les dossiers 2024, selon la répartition suivante :

Appel à projets pôles touristiques	CP 2024
2019	127 696 €
2020	137 746 €
2021	573 895 €
2022	684 600 €
2023	470 000 €
2024	300 000 €

✓ Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : 50 000 €

Le Département bénéficie d'une subvention de l'Etat - programme « *Avenir Montagne* » - pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la « pollution » lumineuse, au titre d'une action dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi et le Parc national des Pyrénées.

En terme de crédits de paiement, je vous propose de voter 50 000 €, pour les premiers travaux et équipements.

❖ Transition énergétique : 48 150 €, dont 42 650 € pour le cofinancement du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE et 5 500 € pour l'acquisition de petit équipement nécessaire aux activités du guichet Renov'Occitanie Hautes-Pyrénées. Par ailleurs, tous les mandats ayant été émis, je vous propose de clôturer l'AP « Energies renouvelables » créée en 2019.

❖ Fonds d'aménagement rural (FAR) : 7,6 M€

Une AP annuelle de 6,5 M€ a été votée pour les dossiers FAR 2024 à 2028. Je vous propose de porter cette AP 2024 et les suivantes à 7,96 M€ soit au même niveau que 2023 pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

En CP, je vous propose de voter 7,6 M€ dont 5,4 M€ pour les dossiers antérieurs et 2,2 M€ pour les dossiers 2024 répartis comme suit :

FAR	CP 2024
2017	10 303 €
2018	34 000 €
2019	28 821 €
2020	117 747 €
2021	400 000 €
2022	1 000 000 €
2023	3 800 000 €
2024	2 200 000 €

❖ FAR fibre : 90 000 €

Une AP de 358 000 € a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre. Je vous propose d'inscrire 90 000 € en CP 2024 dont 61 000 € pour des dossiers antérieurs et 29 000 € pour des nouveaux dossiers.

❖ Fonds spécifique écoles : 120 000 €.

Une AP de 800 000 € existe pour la période 2021-2028. Pour 2024, je vous propose d'inscrire 120 000 € en CP, dont 85 103 € pour les projets antérieurs et 34 897 € pour les projets 2024 de rénovation ou de construction d'école.

❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 402 639 €.

Une AP de 2 133 332 € existe pour la période 2021-2028. Je vous propose d'inscrire 402 639 € en CP, dont 352 639 € pour les dossiers antérieurs et 50 000 € pour les dossiers 2024.

❖ Développement territorial : 3,6 M€

- ✓ Appel à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines : 3,6 M€

Afin de poursuivre le soutien à la relance de l'activité dans les territoires, je vous propose une hausse de 1,2 M€ de chaque AP annuelle 2024-2028 afin de les porter, au même niveau que 2023, soit 3,8 M€.

En crédits de paiements, je vous propose 3,6 M€ dont 3,25 M€ pour les dossiers antérieurs et 350 000 € pour les dossiers 2024, et répartis comme suit :

Objet	CP 2024
Développement territorial 2020	275 000 €
Développement territorial 2021	311 000 €
Développement territorial et Communes urbaines 2022	1 010 800 €
Développement territorial et Communes urbaines 2023	1 645 900 €
Développement territorial et Communes urbaines 2024	350 000 €

- ✓ Plan avenir Lourdes :

La commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « Ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Une AP de 2 735 000 € a été créée en 2022 pour les projets portés par la Ville de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Compte

tenu de la redéfinition en cours, des projets relatifs à la reconstruction du pont Peyramale et à la rénovation des trois places centrales de la ville de Lourdes et dans l'attente de la finalisation des solutions alternatives et des concertations entre financeurs, il n'est pas proposé pour l'instant de crédits de paiement.

➤ Environnement aménagement: 4,1 M€ dont 3,3 M€ pour les dossiers antérieurs et 824 903 € pour les dossiers 2024

❖ Fonds départemental pour l'environnement (FDE) : 146 900 €. Une AP 2021 - 2028 de 1,4 M€ est en cours. En CP, je vous propose d'inscrire 146 900 €, dont 98 500 € pour les dossiers antérieurs, et 48 400 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

FDE	CP 2024
2021	2 237 €
2022	2 740 €
2023	93 523 €
2024	48 400 €

❖ Eau et assainissement : 3,6 M€, dont 2,9 M€ pour les dossiers antérieurs et 698 300 € pour les dossiers 2024 :

✓ Subventions eau potable et assainissement : 2 M€

Une AP annuelle de 1,2 M€ a été votée pour les dossiers assainissement et eau potable 2024 à 2028. Je vous propose de porter chaque AP annuelle 2024 et suivantes à 1,5 M€, soit le même montant qu'en 2023. En CP, je vous propose d'inscrire 2M€ dont 1,7 M€ pour les dossiers antérieurs et 278 300 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

AEP	CP 2024
2020	34 579 €
2021	113 900 €
2022	1 007 800 €
2023	561 900 €
2024	278 300 €

- ✓ Appel à projets réseaux, 574 100 €, dont 374 100 € pour les dossiers antérieurs et 200 000 € pour les dossiers 2024 :

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la création d'un appel à projets annuel, afin d'accompagner la dynamique de renouvellement des réseaux. Une première session a été organisée en 2023.

Je vous propose de reconduire ce dispositif sur la période 2024-2028 en votant des AP annuelles à hauteur de 500 000 €.

En CP, je vous propose d'inscrire 574 100 €, dont 374 100 € pour les dossiers antérieurs et 200 000 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

AAP	CP 2024
Réseaux 2023	374 100 €
Réseaux 2024	200 000 €

- ✓ Protection des captages : 5 000 €

Le Département assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 5 000 € pour la poursuite de ces opérations.

Des recettes sont attendues à hauteur de 8 000 €, correspondant à la participation des communes sur ces opérations.

- ✓ Institution Adour : 953 500 €

Une AP de 3,3 M€ couvre la période 2021-2028 pour soutenir les travaux de l'Institution Adour dont notamment les travaux de renforcement de la digue du barrage du Louet.

Les travaux sont à ce jour achevés et il convient de verser le solde de notre participation à l'Institution.

Par ailleurs, une AP de 666 666 € a été créée pour la période 2021-2028 pour les stockages et achats de foncier nécessaire à des futurs ouvrages.

En CP, je vous propose d'inscrire 953 500 €, dont 803 500 € pour les dossiers antérieurs et 150 000 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2024
Travaux hydrauliques	803 500 €	100 000 €
Stockage foncier	-	50 000 €

- ✓ Schéma départemental des boues de station d'épuration : 60 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réalisation d'un schéma départemental des boues. Une AP de 100 000 € a été votée en 2023, qui a été consacrée au choix du prestataire et à la recherche de partenariats.

En CP 2024, je vous propose l'inscription de 60 000 € pour honorer les dépenses afférentes, la consultation et la recherche de partenariats ayant été opérées en 2023.

- ✓ Etude de définition du réseau de suivi du niveau de la ressource : 10 000 €

L'assemblée départementale a validé le 9 décembre 2022 le projet de création d'un réseau de suivi de la ressource en eau. Il est prévu sur 2024 d'étudier les périmètres de ce suivi. Il convient donc de créer une AP de 100 000 € et de prévoir 10 000 € en crédits de paiement.

- ❖ Maîtrise des déchets : 355 000 €

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) accompagne les structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention et de réduction des déchets. Une AP de 1,6 M€ est en cours pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 355 000 €, dont 276 797 € pour les dossiers antérieurs et 78 203 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

FDMD	CP 2024
2022	83 830 €
2023	192 967 €
2024	78 203 €

### 3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	23 537 950	23 302 230	20 973 277	22 182 116	5,8%
	Investissement	58 953 271	54 218 768	49 997 886	58 995 768	18,0%
	<b>Total</b>	<b>82 491 221</b>	<b>77 520 998</b>	<b>70 971 163</b>	<b>81 177 884</b>	<b>14,4%</b>

Les dépenses de la 3<sup>ème</sup> commission consacrée aux infrastructures, à la mobilité et aux systèmes d'information sont proposées à 22,2 M€ en fonctionnement et à 59 M€ en investissement.

#### **Fonctionnement**

➤ Infrastructures routières : 11,7 M€

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

- ❖ Les engagements contractuels : 3,1 M€ (+13 % par rapport au CA 2023)
  - Un remboursement annuel d'un montant de 1,5 M€ concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers),
  - La participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia, membre de la société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR), pour lequel la contribution 2024 se situe à 882 250 €,
  - La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragnouet-Bielsa à hauteur de 654 000 € (hors électricité).
  
- ❖ L'entretien du réseau routier et la viabilité hivernale : 8,6 M€ (+7% / CA 2023)
  - Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier permettent d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art). Les dépenses d'entretien 2024 (hors viabilité hivernale) d'un montant de 7,2 M€ sont en

augmentation par rapport au réalisé 2023 en raison de la hausse des prix des matières premières (carburant, bitume, pièces détachées, glissières, peinture routière...). Les dépenses permettant l'abattage des platanes lié au chancre coloré qui pourront intervenir n'ont pas été intégrées à ce stade.

- Les dépenses d'entretien permettent aussi d'assurer la viabilité hivernale (VH), poste de dépense en lien direct avec les conditions climatiques. En 2024, le montant prévisionnel de la VH à hauteur de 1,4 M€ correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux ». Il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2024, ce qui pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la première décision modificative (DM1).

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2024 sont relativement stables et estimées à 540 000 €. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que des prestations réalisées par le parc routier départemental (réparation sur les véhicules du SDIS et prestations de déneigement à la Mongie et à Nistos).

➤ Mobilités : 1,5 M€

❖ Transports : 1 M€ (-3% par rapport au CA 2023)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont prévues en légère baisse par rapport au réalisé 2023. Toutefois, de nouveaux marchés de transports vont être notifiés d'ici la rentrée de septembre 2024, et il conviendra d'ajuster les prévisions budgétaires à ce moment, avec des modifications éventuelles dans le cadre de la DM2. Les recettes de fonctionnement relatives aux transports (participation des familles et des établissements) sont estimées à 43 000 €.

❖ Véhicules administratifs et Plan Vélo : 484 000 €

Depuis 2023, la DRM gère aussi les véhicules administratifs, venant compléter le programme « mobilités » déjà existant. Le budget de fonctionnement 2024 alloué s'élève à 484 000 €, dont 165 000 € consacré au Plan Vélo, adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2023.

➤ Bâtiments et collèges : 6 460 966 €

❖ Les dépenses des bâtiments sont estimées à 2,3 M€ (-1,9% par rapport au CA 2023) et se décomposent comme suit :

- Location (108 800 €), taxes, impôts (170 000 €) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) : 1 M€ (-9,4% par rapport au CA 2023) : concernant le gaz et l'électricité, le Département fait partie du groupement de commande du SDE. Les prix du marché contractualisés par le SDE sont estimés à la baisse pour 2024 (-19% sur le gaz et -25% sur l'électricité). D'autre part, nous ne savons pas encore si nous pourrions bénéficier de l'amortisseur électricité cette année.
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations pour nettoyage de locaux externalisées) : 912 600 €  
Ce poste de dépense augmente du fait notamment de la prise en charge directe par le Département des contrats de maintenance de chauffage des collèges (déduits par ailleurs de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux collèges).

❖ Les dépenses liées aux collèges sont estimées à 4,2 M€ (-3,8 % par rapport au CA 2023).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Dotations aux collèges publics : 2 M€ (-18% par rapport au CA 2023). Cette diminution est liée à deux évolutions dans le calcul de la dotation 2024 :
  - Prise en compte de la diminution des tarifs d'énergie pour les établissements qui sont dans le marché du SDE. Une enveloppe pour dotation complémentaire éventuelle de 250 000 € est tout de même prévue, notamment pour les collèges qui ne sont pas dans le groupement d'achat d'énergie ;
  - Nouveau calcul ne tenant pas compte de la viabilisation du service de restauration (qui doit s'équilibrer désormais dans le budget restauration).
- Dotations aux collèges privés : 1,2 M€, en légère baisse par rapport au réalisé 2023 du fait de la diminution des effectifs (-22 élèves) ;

- Participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région et participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires : 436 000 € ;
- Actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT), les classes sportives et l'aide à l'UNSS : 32 000 € ;
- Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 22 500 € ;
- Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement de 0,10€ / repas pour inciter les établissements à atteindre l'objectif d'un approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40% : 35 200 € ;
- Subvention aux collèges de 225 000 €, pour compenser les cumuls d'inflation 2023 et 2024 des denrées et de l'énergie (soit +158 000€ par rapport à 2023). Cette inflation n'est répercutée que pour moitié aux familles à travers le tarif de restauration ;
- A noter une nouvelle dépense : l'aide à la restauration pour les boursiers du Département pour un montant de 110 000 €.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 2,6 M€ (+13% par rapport au CA 2023)

Les principales inscriptions budgétaires se décomposent comme suit :

- ❖ Prestations et maintenance des logiciels métiers : 1,3 M€ (+ 1% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique d'une part par la maintenance en section de fonctionnement des logiciels acquis initialement en section d'investissement, d'autre part en raison de la hausse des prix dans le secteur informatique due à l'augmentation du point d'indice SYNTEC applicable dans les révisions de prix des contrats.

- ❖ Frais de télécommunication : 726 100 € (+29% par rapport au CA 2023)

Les dépenses sont en augmentation pour une prise en compte de l'évolution des usages notamment dans le cadre du PCA (Plan Continuité d'Activités)

- ❖ Frais copieurs et d'imprimerie : 126 500 € (+24 % par rapport au CA 2023)

Augmentation liée uniquement à un décalage de facturation 2023 qui sera mandaté en 2024

❖ Affranchissement : 209 500 € (+31% / CA 2023)

Les dépenses nécessaires à l'affranchissement du courrier de la collectivité sont en augmentation par rapport au réalisé 2023 en raison d'une part du remplacement de la machine à mettre sous pli sous forme de location incluant la maintenance et d'autre part à une hausse des tarifs postaux estimés à 16 000€ par mois.

Les recettes de fonctionnement 2024 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont relativement stables et estimées à 1,4 M€. Elles sont essentiellement issues de participations de la Région Occitanie, du fonds départemental d'hébergement (FDH), des locations ainsi que du remboursement de frais par des tiers.

Investissement

➤ Infrastructures routières : 31,7 M€ (y compris le PPP routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles, d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant, et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers. Le reste des dépenses d'investissement consiste essentiellement en des financements d'opérations gérées par d'autres maîtres d'ouvrage, des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier, et la mise en œuvre du plan vélo.

❖ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points essentiels :

- Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 14,4 M€ dont notamment :
  - La poursuite des études relatives aux contournements Nord-Ouest de Vic en Bigorre, Nord de Tarbes et Est de Saint-Lary Soulan ;
  - Des aménagements de sécurité à Campan (RD918), entre Arreau et Peyresourde (RD618), un tourne à gauche à Cantaous (RD817) ;

- La réparation des ouvrages de Luz-Saint-Sauveur (RD12), de Campan (RD113 et RD918), la poursuite des travaux du pare-éboulis des Gorges de Caunterets (RD920) ;
- Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8,7 M€, dont notamment :
  - Des aménagements de sécurité à Bouilh-Perreuilh (RD89), à Génos (RD25), à Ferrere (RD925), à Escoubès-Pouts (RD807) ;
  - La réparation des ouvrages de Vielle-Aure (RD19), Galan (RD28), Vidouze (RD943), Gerde (RD208), Arrodetts (RD26) ;
- Acquisitions de matériels techniques, d'équipements routiers et de véhicules administratifs pour un montant de 2,8 M€ ;
- Plan Vélo à hauteur de 600 000 € ;
- Engagements déjà contractualisés pour un montant de 5 M€ : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier (2,5 M€), de la SPLAR Pyrénia (1,7 M€), du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa pour 165 000 €), de la RN21 (contrat de plan Etat-Région pour 100 000 €), du GPSO (Grand projet du sud-ouest) pour 120 000 €, et des fonds de concours aux communes (350 000 €).

❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 1 M€. Elles se composent essentiellement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID, du fonds vert et du FNADT.

➤ Bâtiments et collèges : 21,4 M€, dont notamment pour 45% la reconstruction du bâtiment des archives

❖ Bâtiments divers hors collèges : 14,9 M€

- Poursuite des travaux pour la construction du bâtiment des archives départementales pour 9,7 M€ (livraison du bâtiment prévue début 2025) incluant l'acquisition de la parcelle de l'Etat (bâtiment de la Direction Académique et Canopé) et les études pour les aménagements de la phase 2 ;
- Travaux de rénovation à l'annexe de l'Hôtel du Département 11 rue G. Manent pour 665 000 € (rénovation intérieure et façades vitrées) ;

- Réfection du parking de l'Hôtel du Département pour 500 000 € (opération reportée de 2022) ;
- Travaux pour les bâtiments dédiés à l'exploitation des routes pour 1,1 M€ : rénovation vestiaires/sanitaires du centre d'exploitation d'Argelès, finalisation des travaux de photovoltaïque, étude pour le centre d'exploitation de Camors et pour le chalet de la Mongie, incluant les acquisitions nécessaires ;
- Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu pour 575 000 € : réfection de la toiture et étude pour aménagement des extérieurs ;
- Travaux à l'abbaye de St Sever de Rustan (salle à manger et vestibule) avec notamment un chantier d'insertion pour 635 000 € ;
- Travaux de rénovation à la base Hautes-Pyrénées Sport Nature (HPSN) pour 100 000 €, nécessaires au bon usage des équipements (volets roulants, sécurisation barrière piscine) ;
- Solde de l'opération de réhabilitation du bâtiment de la Place Ferré et travaux de sécurisation du parking pour 520 000 € ;
- Travaux de réfection de la galerie vitrée et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) à la gendarmerie Charraz pour 428 000 € ;
- Opération de réaménagement des locaux de l'ADAC pour 120 000 € (amélioration thermique et aménagement de bureaux supplémentaires) ;
- Acquisition de matériel et mobilier pour 75 000 €.

❖ Bâtiments des collèges : 6,5 M€ dont principalement :

- Programme annuel des grosses réparations pour 1,25 M€ ;
- Démarrage des travaux de réhabilitation du collège Massey à l'été 2024 pour 930 000 € ;
- Fin des opérations 2023 : travaux sur le photovoltaïque, rénovation thermique des collèges de Tournay et Voltaire et façades du collège Victor Hugo pour 1,3 M€ ;
- Au titre des nouvelles opérations 2024 : création de sanitaires au collège de Bagnères, réfection de l'entrée du collège d'Arreau (report de 2023), rénovation intérieure au collège de Lannemezan et Paul Eluard, remplacement de menuiseries aux collèges de Maubourguet et Desaix, géothermie au collège Victor Hugo, pour un montant de 2,7 M€ ;

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège de Loures Barousse pour 225 000 € en 2024.

➤ Education et enseignement supérieur : 1,7 M€ dont notamment :

- ❖ Renouvellement de matériel de cuisine pour 653 000 € ;
- ❖ Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) pour 500 000 €, selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
- ❖ Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires pour 50 000 € ;
- ❖ Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges pour 150 000 € ;
- ❖ Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 343 000 € (gymnase de Trie-sur-Baïse, de Massey, et de Maubourguet) ;
- ❖ Subvention à l'IUT pour l'appel à projets 'matériel innovant' pour 25 000 €.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 4,2 M€

Les dépenses d'investissement portent sur trois axes majeurs :

- ❖ La cybersécurité, pour un montant de 958 300 €, devenue un enjeu de continuité et de souveraineté ; en témoignent les attaques multiples contre les systèmes de stockage des données de diverses collectivités ;
- ❖ L'acquisition de logiciels, licences et matériels pour un montant de 2,7 M€ répartis comme suit : acquisition de licences et logiciels (2 M€), acquisition de matériel informatique (423 000 €) et acquisition de matériel de télécommunication (307 000 €) ;
- ❖ L'informatique dans les collèges pour un montant de 500 000 € correspondant en majeure partie à du renouvellement de matériel informatique.

Les recettes d'investissement 2024 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont estimées à 4,2 M€. Elles sont essentiellement issues des Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) ainsi que de la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat.

#### 4<sup>ème</sup> commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Jeunesse, vie associative, et cadre de vie	Fonctionnement	5 597 630	5 739 069	5 476 271	5 727 761	4,6%
	Investissement	1 242 592	945 654	828 185	2 615 760	215,8%
<b>Total</b>		<b>6 840 222</b>	<b>6 684 723</b>	<b>6 304 455</b>	<b>8 343 521</b>	<b>32,3%</b>

Les dépenses de la 4<sup>ème</sup> commission consacrées à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, sont proposées à 5,7 M€ en fonctionnement et 2,6 M€ en investissement.

#### Fonctionnement

➤ Logement et habitat : 1,7 M€ (+20% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique par :

- ❖ Une participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) en augmentation de 100 000 € (suite à la baisse exceptionnelle en 2023 du fait d'un fonds de roulement important), soit une dotation de 1 M€ pour 2024 ;
- ❖ Le démarrage en 2024 d'une nouvelle MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour l'accompagnement social à la sédentarisation des gens du voyage ;
- ❖ Le lancement d'une étude pour le renouvellement du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) est l'élément essentiel de cette politique, compétence du Département dont la gestion est confiée à la Caisse des allocations familiales (CAF). La CAF se désengage progressivement de la gestion du FSL, et déjà depuis 2023, ce sont les services du Département qui traitent les paiements du FSL énergie (aides financières sous forme de subventions à destination des ménages pour le paiement des factures d'énergie). Par contre, la CAF continue de traiter les prêts et subventions du FLS Maintien et FSL Accès, et reste également gestionnaire du fonds jusqu'à fin 2024. Néanmoins, un travail est d'ores et déjà engagé avec les différents services concernés (Paierie, servie logement, pôle comptable et services des finances) pour anticiper la reprise du FSL Maintien et Accès.

➤ Archives départementales et patrimoine : 309 950 € (+6% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique par des prestations de service plus importantes pour des opérations de classement, de numérisation et de conservation préventive, prestations qui ont été singulièrement moins notables en 2023 que d'ordinaire.

❖ Archives : 45 500 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement courant des services : le service conservation, numérisation et archives iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service relation avec les publics, et valorisation.

❖ Culture occitane et territoire : 132 600 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur les actions et animations proposées par service de culture occitane, notamment le concours d'expression gasconne et le festival des Escalas de Printemps et d'autre part sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges.

❖ Service patrimoine : 131 850 €

Ces crédits sont destinés à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen. Il est également prévu la poursuite du soutien à l'association Action Territoriale pour l'animation du site de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan grâce à une aide de 48 600 € comme stipulé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département, la CC Adour Madiran et l'association Action Territoriale.

➤ Action culturelle et médiathèque : 3,6 M€ (soit une baisse de 1% par rapport au CA 2023)

Cette baisse s'explique notamment par la non reconduction du Festival 65<sup>ème</sup> avenue en 2024, ainsi que par une baisse des crédits sports car le Tour de France féminin et la Vuelta ne passeront pas dans les Pyrénées en 2024.

❖ Abbaye de l'Escaladieu : 50 200 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du service : la boutique de l'abbaye, l'animation du site (ateliers et manifestations proposés au public et l'entretien des espaces extérieurs).

La totalité des activités menées sur le site ont généré des recettes de plus de 90 000 € en 2023 (billetteries du site, des spectacles, ventes de la boutique).

❖ Médiathèque départementale : 373 000 € dont :

- 284 000 € pour les missions du service telles que définies dans le schéma départemental de développement de la lecture publique approuvé en 2023 : la constitution des collections (tous supports et numériques) mises à disposition des usagers, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération premières pages, le mois du film documentaire, partir en livres...). En 2024, grâce à la mise en place d'une plateforme d'accès unique par le Département et à l'acquisition de ressources numériques mutualisées avec l'agglomération TLP, les usagers de toutes les bibliothèques publiques des Hautes-Pyrénées bénéficieront d'une offre unique et étoffée.
- 89 000 € consacrés aux acquisitions relatives à la documentation pour l'ensemble des services de la collectivité.

❖ La jeunesse : 312 501 €

- Le soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement ;
- L'organisation de la 2<sup>nde</sup> édition de la fête des 3<sup>èmes</sup>, temps d'échange et de partage pour les collégiens ;
- Le lancement de la boussole des jeunes des Hautes-Pyrénées, dispositif d'accès aux droits et aux services pour les 15-30 ans. Le Département est soutenu financièrement par l'ANRU, la CAF et la MSA ;
- La découverte du Pic du Midi par les collégiens ;

- Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat).

❖ La culture, 1 M€ est prévu pour :

- Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Haut-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (868 710 €) des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts-vivants (musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature ;
- Les programmations culturelles du Département (175 500 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles et une exposition d'art contemporain sur le thème du vêtement, de la robe plus particulièrement, ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, pour l'organisation des escales d'automne sur le territoire départemental.

❖ Le sport, 1,7 M€ sont prévus pour :

- Soutenir l'accès au sport et encourager les performances sportives par un soutien financier (1 455 000 €) en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau, pour l'organisation de manifestations sportives et le soutien à l'action structurante de l'Office départemental des sports,
- Accueillir en 2024 : le Tour de France masculin avec une arrivée à Saint-Lary et un départ de Loudenvielle (132 000 €) et en mai le relais de la flamme olympique (60 000 €),
- Soutenir les sports de nature (24 500 €) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités,
- Organiser la manifestation Cycle'N'Trip en juillet 2024 (16 000 €).

- ❖ Fonds d'animation cantonal (FAC) : 96 000 €

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000 €

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

Investissement

➤ Politique habitat dont :

- ❖ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation)
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI),
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes).

Les CP 2024 sont prévus à hauteur de 2,1 M€ et sont en très forte augmentation (+1,7 M €). En effet, à partir de cette année, des crédits de paiement sont inscrits pour la rénovation urbaine sur le quartier de l'Ophite à Lourdes dont la majorité des opérations sont programmées sur 2024-2025. Ainsi, je vous propose la répartition suivante :

- 500 000 € pour le soutien aux propriétaires privés
- 35 000 € pour la subvention au PLAI porté par Habitat et humanisme
- 56 220 € pour le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI)
- 1,5 M€ sur la rénovation urbaine pour le quartier prioritaire l'Ophite sur Lourdes.

Par contre, aucun crédit n'est inscrit en 2024 concernant le quartier de Bel-Air sur Tarbes : les opérations de construction-reconstruction démarreront ultérieurement pour cette opération (1<sup>ers</sup> crédits de paiement inscrits pour 2026).

➤ Archives départementales et patrimoine : 407 600 €

❖ Patrimoine : 62 600 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen. Deux dossiers arrivent à échéance en 2024 (32 000 €) et trois devraient également être réalisés sur l'exercice.

❖ Archives départementales : 345 000 €

Ces crédits sont destinés aux opérations suivantes :

- Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation : 50 000 €,
- Conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation : 50 000 €,
- Acquisition de documents et œuvres d'arts : 30 000 €,
- Acquisition de meubles pour les plans et documents hors-format : 180 000 €. Ce marché est destiné à équiper 2 magasins du nouveau bâtiment en matériels spécifiques. Les meubles acquis ces dernières années seront déménagés mais un nombre important de meubles (ne répondant plus aux normes de conservation, en très mauvais état et intransportables) doivent être renouvelés.
- Acquisition de matériel technique : 35 000 €

L'acquisition de plusieurs équipements pour l'atelier de reliure et de restauration ainsi que l'achat de chariots ergonomiques pour le magasinage est envisagée. Ces investissements n'avaient pu jusqu'alors être envisagés, en raison de l'exiguïté des locaux. L'aménagement de l'atelier de restauration implique également l'installation de mobilier sur mesure et résistant. En accord avec les services de la Direction des collèges, des bâtiments et du numérique, l'acquisition de tous ces équipements sera portée par le service des Archives (réseau de fournisseurs et besoins très spécifiques). Certains matériaux étant fabriqués uniquement sur commande avec des délais de livraison supérieurs à 12 mois, des commandes avec versement d'acompte sont prévues en 2024.

- En prévision du déménagement, en 2025, dans le nouveau bâtiment des archives, deux marchés vont être lancés en 2024 :
  - ✓ Un marché pour le démontage, le transport et la réinstallation dans le nouveau bâtiment de 15 km de rayonnages utilisés sur le site annexe de Bordères-sur-l'Echez ;
  - ✓ Un marché pour le déménagement des fonds d'archives : les premières estimations effectuées en 2019 au moment du déménagement de l'annexe d'Eugène Ténot sont nettement en deçà des besoins réels pour la réalisation de cette opération. 24,5 km de documents sont en réalité à transférer (soit +5,5 km par rapport à l'estimation initiale). Il s'agit d'un transfert multi-sites avec reconstitution des collections, du déménagement des équipements de l'atelier et du service (meuble à plans, presses, massicot, vitrines...) avec des contraintes d'accès sur le bâtiment de la rue des Ursulines et du transfert administratif du service. Les derniers marchés conclus par d'autres services d'archives départementaux montrent également une augmentation très significative du coût des prestations par rapport aux prix de 2019 (+ 40%). En conséquence, les crédits sont ré-estimés à 528 000 € et seront sollicités en 2025.

➤ Action culturelle et médiathèque : 72 000 €

❖ Sports de pleine nature : 30 000 €

Une AP de 90 000 € a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Pour 2024, je vous propose d'inscrire 30 000 €.

❖ Culture : 30 000 €

Je vous propose d'inscrire 30 000 € de CP sur l'AP « Moyens généraux » pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.

❖ Médiathèque : 12 000 €

Je vous propose de créer une AP de 30 000 € et de prévoir 12 000 € en CP 2024 afin d'acquérir du matériel technique pour la médiathèque départementale ainsi que pour le réseau de lecture publique.

- Attractivité et solidarité territoriale, communes urbaines : 53 440 € pour solder le dernier dossier instruit en 2021.

## 5<sup>ème</sup> commission Finances, ressources humaines

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	117 597 580	122 500 931	98 399 767	112 349 296	14,2%
	Investissement	56 207 313	57 461 388	52 346 362	75 375 306	44,0%
<b>Total</b>		<b>173 804 893</b>	<b>179 962 319</b>	<b>150 746 128</b>	<b>187 724 602</b>	<b>24,5%</b>

Les dépenses de la 5<sup>ème</sup> commission pour le BP 2024 sont proposées à 112,3 M€ en fonctionnement et à 75,4 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 16 M€.

Avec le passage à la nomenclature comptable M57 et la disparition des chapitres de dépenses imprévues, je vous propose d'inscrire 9,4 M€ pour des augmentations prévisionnelles de dépenses en fonctionnement et 1,5 M€ pour d'éventuels travaux d'urgence en investissement.

En fonctionnement, hors enveloppe d'augmentation prévisionnelle de dépenses, l'écart entre le CA 2023 et le BP 2024 s'explique principalement par des augmentations de contributions ou de subventions au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,6 M€) et à la régie haut débit (+0,5 M€ compensés par une baisse équivalente de la subvention d'investissement) et par une augmentation des dépenses de personnel (+2,8 M€).

Elle administre notamment les fonctions supports permettant d'accompagner les services du Département. A cet effet, la DGS gère notamment des dépenses transversales comme la masse salariale, ainsi que les assurances.

### ➤ Direction de l'administration et des finances (DAF)

#### ❖ Emprunt et remboursement de la dette

En 2023, nous n'avons contracté aucun emprunt, en raison notamment des taux excessivement élevés du marché, et afin de préserver nos marges de manœuvres sur notre capacité d'emprunter dans des conditions plus favorables. En 2024, je vous propose d'inscrire un emprunt d'équilibre de 16 M€, légèrement au-dessus du remboursement en capital que nous effectuerons (PPP routier inclus), soit 15,8 M€.

Je vous propose également d'inscrire 2,5 M€ destinés aux dépenses d'intérêts qui, même si elles augmentent (+ 250 000 €) restent contenues du fait de notre structure de dette (83% en fixe et 17 % en révisable).

❖ SDIS : 13,7 M€

Le montant de la subvention prévue sur 2024 déroge à nouveau à la convention pluriannuelle signée en 2022 avec le SDIS. En effet, elle plafonne normalement l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé l'année précédente. A ce titre, nous devons retravailler la convention qui nous lie au SDIS, afin d'intégrer une clause de dérogation relative au financement des augmentations subies dans le domaine des ressources humaines.

Face aux difficultés rencontrées par le SDIS pour absorber les hausses liées aux dépenses de personnel (augmentation du point d'indice) et de l'énergie, je vous propose de porter la contribution du Département à 13 238 098 €, soit + 7 % par rapport à 2023.

En investissement, le solde (410 357 €) de la subvention du Département (605 500 €) pour les travaux de construction de la caserne de Lourdes, sera versé en 2024, auquel viendront s'ajouter 20 000 € de FAR versé par la DDL pour la caserne de Bordères-sur-l'Echez.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000	12 929 098
Subvention en investissement						250 000	0	0	195 143	430 357
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotations Globales d'Equipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 875 143	13 668 455

❖ Régie Haut-Débit

Pour faire face à une perte de recettes commerciales de l'ordre de 500 000 € et afin d'équilibrer la section de fonctionnement de la Régie, je vous propose d'augmenter la subvention de fonctionnement de 530 000 € pour la porter à 2 645 000 € et de diminuer la subvention d'investissement du même montant pour la porter à 2 770 000 €.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Les dépenses totales de personnel du Département comprennent, quelle que soit la direction concernée : la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élèvent à 90,1 M€ (dont 16,5 M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 87 M€ au réalisé 2023.

Le Département compte aujourd'hui 1 766 agents (dont 238 assistants familiaux) pour une moyenne d'âge de 47,5 ans ce qui représentait une masse salariale de 80,4 M€ en 2023 (dont la masse salariale des assistants familiaux de 12,5 M€). La mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants de l'ASE, dite loi Taquet, a été finalisée en 2023 (revalorisation salariale des assistants familiaux effective sur les payes de décembre 2023). Pour 2024, les crédits relatifs à la masse salariale sont prévus à hauteur de 82,9 M€ (dont 12,8 M€ pour les assistants familiaux).

Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux, avec les élus) s'élèvent à 75,4 M€ : elles augmentent de 2,7 M€ par rapport au réalisé 2023, soit + 3,8 %.

Entre 2018 et 2022, les dépenses de masse salariale sont globalement stables. Néanmoins, malgré la stabilité des effectifs, différentes mesures nationales, depuis 2022, de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible sur les deux derniers budgets et qui continue de déployer leurs effets sur l'exercice 2024 (effet année pleine), dont notamment :

<b>Mesures réglementaires nationales</b>	<b>Montants en année pleine pour 2024</b>
Attribution de 5 points d'indice à tous les agents	640 000
Revalorisation point d'indice de 1,5%	420 000
Revalorisations des minimas sociaux (SMIC, indice plancher, minimum garanti)	86 600
Revalorisation des grilles de rémunération des premiers grades des cadres d'emplois des catégories B de 2023	52 000

Rachat compte épargne temps (CET) : augmentation du montant réglementaire par jour	40 000
Revalorisation des barèmes de remboursement des frais de déplacement	35 000
<b>Total</b>	<b>1 273 600</b>

La variation de la masse salariale et des dépenses RH est également liée à des mesures internes, qu'il s'agisse de l'augmentation incompressible annuelle liée au glissement-vieillesse-technicité (impact des avancements d'échelons, des avancements de grade et de la promotion interne), ou de décisions de la collectivité concernant la gestion du personnel.

<b>Autres mesures</b>	<b>Montants année pleine pour 2024</b>
GVT (avancements d'échelons, avancements de grade, promotion interne)	336 437
Reprise des CLIC en gestion directe compensée par une baisse des subventions précédemment versées aux CLIC	310 000
Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant	300 000
Frais de gardiennage (vigiles dans les sites accueillant du public)	200 000
Assurance capital décès	25 000
<b>Total</b>	<b>1 171 437</b>

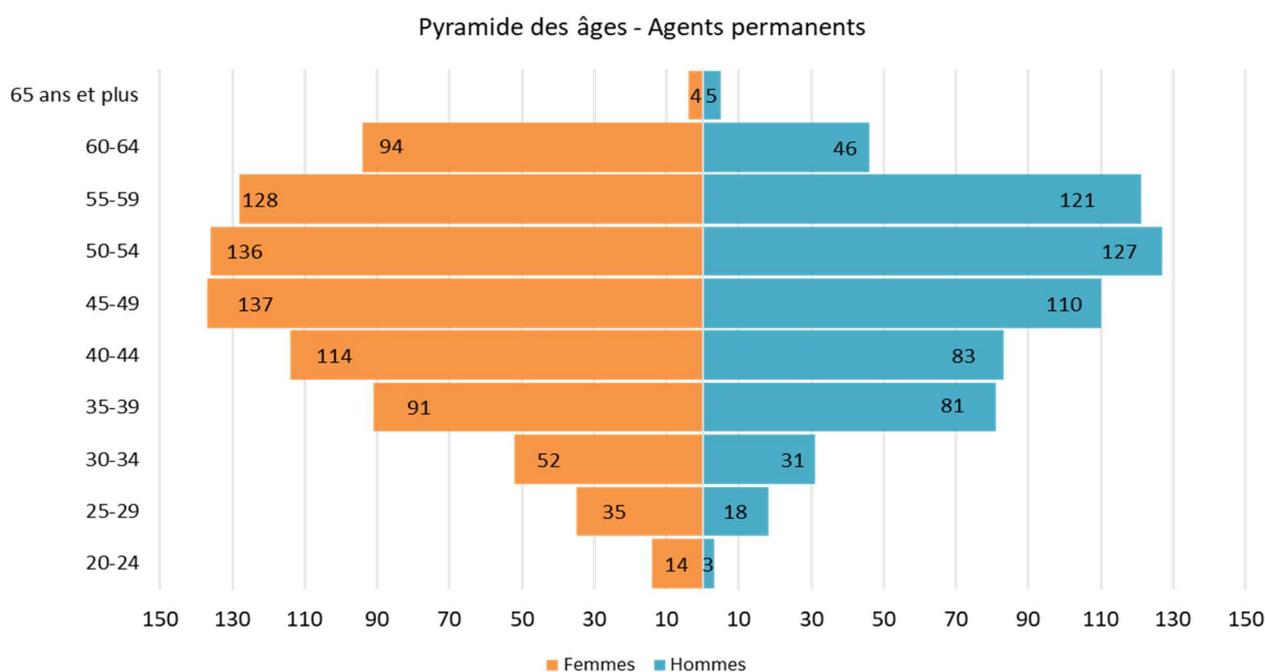
Les évolutions décidées au niveau national rendent d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel.

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- ❖ Anticiper la mise en place de la protection sociale complémentaire selon l'évolution réglementaire ;
- ❖ Poursuivre la simplification et la dématérialisation des procédures RH applicables aux agents / directions, et des processus internes de gestion (dossier de l'agent...) ;
- ❖ Automatiser et sécuriser les données afin d'assurer la cybersécurité des systèmes, et de renforcer le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
- ❖ Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions et dans la maîtrise des effectifs ;

- ❖ Harmoniser et développer la politique de prévention, afin notamment de favoriser les reconversions / reclassements professionnels et de lutter contre l'absentéisme et les divers types d'absentéisme.

Par ailleurs, la pyramide des âges des agents de la collectivité met clairement en évidence la forte augmentation des départs en retraite dans les prochaines années, même si la réforme des retraites de 2023 et sa mise en œuvre ont occasionné un décalage des départs (rallongement d'un à deux ans de la période d'activité).



Ce sont près de 200 agents (hors assistants familiaux) qui sont concernés sur les 5 années à venir, et le mouvement se poursuivra au-delà puisqu'aujourd'hui, 608 agents sur postes permanents, soit 42,5% de l'effectif permanent ont plus de 50 ans. A cela, s'ajoute la difficulté pour recruter les compétences nécessaires à nos activités, liée tant à une évolution du marché du travail, qu'à l'attractivité de la fonction publique dans son ensemble, ou encore à l'inadéquation des formations des candidats à nos besoins. Un nouveau chantier structurant est donc ouvert pour réinterroger et faire évoluer l'ensemble de nos modalités de recrutement, de formation, de maintien dans l'emploi, de reconversion professionnelle, de montée et de maintien en compétence des agents de la collectivité.

Dépenses de la DRH	BT 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution CA à BP 2024
Frais de déplacements	505 200	313 665	375 000	19,5%
Frais pédagogiques de formation	196 900	179 518	155 500	-13,3%
Paye et indemnités	67 362 334	69 289 045	71 417 500	3,0%
Actions sociales, prévention et sécurité	885 574	643 033	939 200	46,05%
Autres dépenses de fonctionnement RH Augmentation valeur faciale des titres restaurant, juillet 2023	2 676 302	2 237 458	2 546 200	13,8%
<b>Total</b>	<b>71 626 310</b>	<b>72 662 718</b>	<b>75 433 400</b>	<b>3,81%</b>

### Compte épargne temps

Nous avons l'obligation comptable de provisionner les dépréciations de créances et les risques.

Pour le premier cas, une provision a été constituée depuis 2013 pour un montant de 2,9 M€. Elle est mobilisée et abondée de 400 000 € environ par an.

Pour le second cas, la Chambre régionale des comptes nous recommande dans son rapport du 17 avril 2023 de provisionner deux types de risques :

1. Les risques « éventuellement » liés aux « contentieux ouverts en première instance » ;
2. « Les charges afférentes aux jours épargnés sur comptes épargne temps de l'ensemble du personnel, afin de couvrir le coût supporté par la collectivité lors de la consommation des droits ouverts de ses personnels ».

Toutefois, l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président du conseil départemental doit constituer la provision à hauteur du risque constaté ». C'est pourquoi il est nécessaire au préalable d'évaluer ces risques, pour ne provisionner que les montants nécessaires.

## 1. Risques liés aux contentieux ouverts en première instance

Après analyse, seules les 6 dernières années présentent des contentieux encore en cours. Parmi ces contentieux, seules 2 des 3 dernières années comportent des recours en plein contentieux où la partie adverse a fait une demande indemnitaire. Il s'agit d'une demande d'indemnisation d'un usager pour un préjudice suite à un accident de la route et d'une demande d'indemnisation d'un assistant familial suite à son agression par un enfant de l'ASE qui lui était confié.

On compte donc 2 recours en plein contentieux avec une demande indemnitaire pour un total de 53 077 €. Cela représente une demande indemnitaire annuelle moyenne comprise entre 8 846 € et 26 539 €, selon qu'on se rapporte à 6 ou 2 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	0 €	0 €	0 €	10 727 €	42 350 €	0 €
Nombre	0	0	0	1	1	0

De plus, dans les deux contentieux précités, la probabilité de perdre est très faible dans la mesure où l'utilisateur de la route est victime d'un accident lié à des travaux effectués non pas par le Département mais par GRDF et l'assistant familial est loin d'avoir démontré la réalité de l'agression.

Somme toute, le risque a une gravité basse (faible montant) et une probabilité basse (jugements attendus en notre faveur). En d'autres termes, le risque lié aux contentieux ouverts en première instance est, aujourd'hui du moins, quasi inexistant et ne mérite pas une provision.

## 2. Risque lié à la monétisation du compte épargne temps des agents

En début d'année, les agents peuvent demander la monétisation des jours épargnés au-delà du 16<sup>ème</sup> jour épargné. Au 31 décembre 2023, le montant que le Département serait susceptible de verser aux 750 agents concernés était de plus de 1,9 M€, alors que le paiement des indemnités demandées s'élève à un peu moins de 300 000 €. Ce montant est dans la moyenne des indemnités versées sur les exercices antérieurs.

Considérant que la prévision budgétaire s'élève chaque année à 350 000 € pour couvrir cette dépense, et que le risque que tous les agents concernés de la collectivité demandent tous en même temps la monétisation de tous leurs jours au-delà du 16<sup>e</sup> est quasi-nul, je vous propose de provisionner à hauteur de 500 000 €. Cette provision ajoutée aux crédits votés annuellement au budget permettrait d'honorer 850 000 € de demande d'indemnisation soit, plus de 2,5 fois plus que ce qui est constaté sur les exercices antérieurs.

Cette provision apparaît donc suffisante et pourra être ajustée en fonction de l'évolution des montants des indemnités versées sur les exercices futurs.

➤ Direction de la communication

Les dépenses 2024 de la Direction de la communication s'élèvent à 882 000 € en fonctionnement (+ 1,97% par rapport au CA 2023) et concernent les actions relatives :

- ❖ Aux différents salons et manifestations ;
- ❖ A l'édition de supports de communication (programme de l'Escaladieu, Ha-Py Mag, etc.) ;
- ❖ Aux insertions publicitaires ;
- ❖ A la communication digitale ;
- ❖ A la production de vidéos ;
- ❖ A la création d'objets promotionnels ;
- ❖ Aux missions relevant de la communication interne comme l'arbre de Noël.

De nouvelles actions de communication sont à financer cette année, telles que :

- ❖ Le nouveau portail mamediathequenumerique65.fr et la boussole des jeunes ;
- ❖ La présence sur de nouvelles manifestations : relais des flammes olympique et paralympique (19 mai et 25 août 2024) ;
- ❖ Le renouvellement d'une partie du matériel utilisé lors des salons et manifestations : barnum, arche gonflable.

### III. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature. En dépenses, les chapitres constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre nature.

		Dépenses 575 031 146	Recettes 575 031 146	
Fonctionnement 407 454 216	011 - Charges à caractère général	33 520 143		
	<i>Dont augmentation prévisionnelle de dépenses</i>	9 350 433		
	012 - Charges de personnel	78 883 050		
	014 - Atténuation de produits	3 001 000		
	016 - Allocation personnalisée APA	53 460 750		
	017 - RSA	43 764 350		
	65 - Autres charges de gestion courante	111 729 917		
	6586 - Frais de fonctionnement des élus	300 000		
	66 - Charges financières	3 712 453		
	67 - Charges exceptionnelles	184 000		
	68 - Dotation aux provisions	900 000		
	<b>Total réel fonctionnement</b>	<b>329 455 663</b>		
	042 - Amortissements	28 200 000		
023 - Virement vers l'investissement	49 798 553			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>			
			002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 792 940
			013 - Atténuation de charges	2 784 750
			016 - Allocation personnalisée APA	25 383 000
			017 - RSA	315 400
			70 - Produits de services	866 600
			73 - Impôts et taxes	130 059 450
			731 - Impositions directes	117 077 027
			74 - Dotations, subventions et participations	75 599 949
			75 - Autres produits de gestion courante	3 504 250
			76 - Produits financiers	170 050
			77 - Produits exceptionnels	800
			78 - Reprises sur provisions	900 000
			<b>Total réel fonctionnement</b>	<b>398 454 216</b>
			042 - Ordre divers (reprise subv. txv en régie)	9 000 000
			<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>
Investissement 167 576 930	040 - Ordre divers (reprise subv. txv en régie)	9 000 000		
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000		
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	55 440 496		
	16 - Emprunts et dette assimilées	17 480 366		
	20 - Immobilisations incorporelles	2 653 748		
	204 - Subventions d'équipement versées	27 540 581		
	21 - Immobilisations corporelles	6 734 561		
	23 - Immobilisations en cours	45 725 178		
	<i>Dont travaux d'urgence</i>	1 540 498		
	26 - Participations et créances rattachées	0		
	27 - Autres immobilisations financières	2 000		
	<b>Total réel investissement</b>	<b>155 576 930</b>		
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>167 576 930</b>		
			021 - Virement depuis le fonctionnement	49 798 553
			040 - Amortissements	28 200 000
			041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
			Neutralisation du solde d'investissement reporté (1068)	55 440 496
			024 - Produits de cessions	190 000
			10 - Dotations, fonds divers (hors neutralisation 1068)	7 400 000
			13 - Subventions d'investissement	5 749 937
			16 - Emprunts et dette assimilées	17 666 667
			27 - Autres immobilisations financières	131 277
			<b>Total réel investissement</b>	<b>86 578 377</b>
			<b>Total recettes investissement</b>	<b>167 576 930</b>

#### IV. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

L'article 101 de la loi de finances pour 2017 nous demande de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril.

Le calcul des taux de répartition 2024 est fonction :

- Du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 465 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2024 ;
- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 864 983 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 75 % pour les ENS et à 25 % pour le CAUE. Ainsi, le taux de la taxe d'aménagement de 1,9% se décompose en taux de 1,43 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE.

## V. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

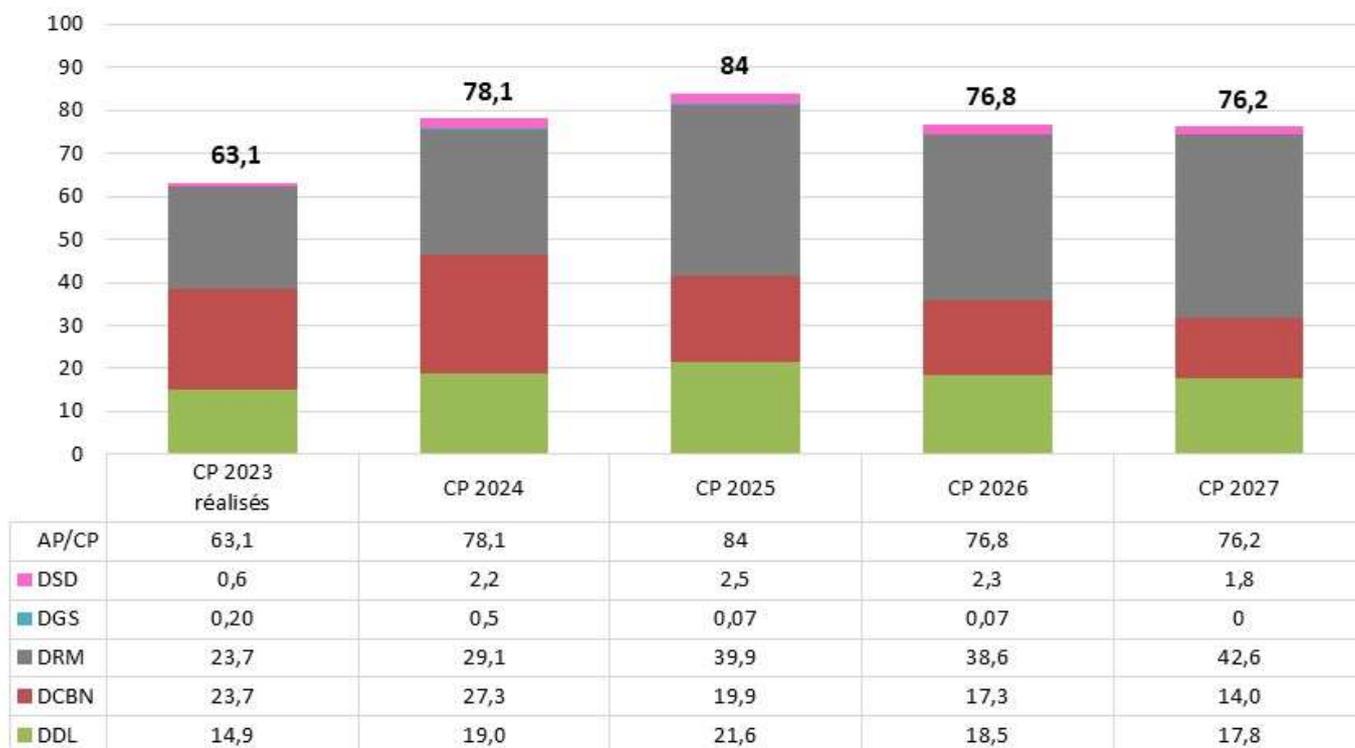
Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et évite ainsi la gestion de la plupart des restes à réaliser. L'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2024, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€), de la totalité du PPI, que les opérations soient gérées en AP/CP ou pas.

	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
DGS	0,20	0,5	0,07	0,07	0
DCBN	23,7	27,3	19,9	17,3	14,0
DDL	14,9	19,0	21,6	18,5	17,8
DRM	23,7	29,1	39,9	38,6	42,6
DSD	0,6	2,2	2,5	2,3	1,8
<b>AP/CP</b>	<b>63,1</b>	<b>78,1</b>	<b>84</b>	<b>76,8</b>	<b>76,2</b>

DRM : PPP routier	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
DGS : Haut-Débit	3,1	2,8	2,8	2,8	2,8
Travaux urgence intempéries	0	1,5	1,5	1,5	1,5
DGS et DDL : divers	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Autres investissements</b>	<b>5,7</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	<b>9,5</b>
<b>Total PPI</b>	<b>68,8</b>	<b>85</b>	<b>90,9</b>	<b>83,7</b>	<b>85,7</b>

## AP/CP du PPI (M€)



Aux 78,1 M€ de CP 2024, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les travaux d'urgence intempéries (1,5 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (2,8 M€), pour atteindre 85 M€.

\*\*

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2024 ;
- D'approuver la création d'une provision de 500 000 € liée à la monétisation du compte épargne temps ;
- D'approuver la répartition de la taxe d'aménagement ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;

## Annexes 1 Autorisations de programme

### Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
55218	AGRIENVI - 2024/1	APPEL A PROJETS RESEAUX 2024	500 000	50 000	75 000	-	-	-	-
55219				50 000	75 000	-	-	-	-
55221				50 000	75 000	-	-	-	-
55222				50 000	75 000	-	-	-	-
55230	AGRIENVI - 2024/2	APPEL A PROJETS RESEAUX 2025	500 000	-	50 000	75 000	-	-	-
55231				-	50 000	75 000	-	-	-
55233				-	50 000	75 000	-	-	-
55234				-	50 000	75 000	-	-	-
55242	AGRIENVI - 2024/3	APPEL A PROJETS RESEAUX 2026	500 000	-	-	50 000	75 000	-	-
55243				-	-	50 000	75 000	-	-
55245				-	-	50 000	75 000	-	-
55246				-	-	50 000	75 000	-	-
55446	AGRIENVI - 2024/4	APPEL A PROJETS RESEAUX 2027	500 000	-	-	-	200 000	300 000	-
55447	AGRIENVI - 2024/5	APPEL A PROJETS RESEAUX 2028	500 000	-	-	-	-	200 000	300 000
55489	AGRIENVI - 2024/6	EAU ETUDE RESEAU SUIVI RESSOUR	100 000	10 000	60 000	30 000	-	-	-
55523	MEDICOSOC - 2024/1	SUBV. ETS MEDICO SOCIAUX	1 000 000	-	250 000	250 000	250 000	250 000	-
	MOYGEN - 2024/1	DEPENSES IMPREVUES	0	-	-	-	-	-	-
55491	MOYGEN - 2024/3	MEDIATHEQUE - MATERIEL	30 000	6 000	5 000	4 000	-	-	-
55490				6 000	5 000	4 000	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 630 000</b>	<b>222 000</b>	<b>820 000</b>	<b>788 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>300 000</b>

Annexe 2  
Maquette du budget principal 2024

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
		<b>575 031 146</b>	<b>575 031 146</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>			
	DSD	184 922 190	IFER	1 700 000
	DCBN	9 035 866	Compensations fiscales	1 760 000
	DRM (dont PPP routier)	13 146 250	Fraction de TVA remplacement FB	88 708 700
	DDL	10 002 061	Fraction de TVA remplacement CVAE	11 171 316
	DRH	75 433 400	TICPE (complémentaire)	3 800 000
	DGS		FNGIR	7 683 763
			Taxe d'aménagement	1 400 000
			TSCA	57 850 000
			Taxe finale conso. d'électricité	3 300 000
			DMTO	30 000 000
			DMTO péréquation	5 900 000
			Diverses taxes	2 248 000
			<b>Fiscalité et autres taxes</b>	<b>215 521 779</b>
		DGF	49 900 000	
		DGD	1 800 000	
		DCRTP	8 600 000	
		<b>Dotations</b>	<b>60 300 000</b>	
		Compensations principales RSA, APA et PCH	42 632 027	
		Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 800 000	
		Dotation de compensation péréquée	8 307 671	
		Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000	
		<b>Total compensation des AIS</b>	<b>57 039 698</b>	
		Autres recettes sociales	11 601 154	
		Autres recettes	12 198 645	
		<i>Excédent reporté</i>	<i>41 792 940</i>	
		<b>Sous-total réel fonctionnement</b>	<b>398 454 216</b>	
		Amortissements	28 200 000	
		Virement vers l'investissement	49 798 553	
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>407 454 216</b>	
<b>Investissement</b>	<b>167 576 930</b>			
	Ordre divers (travaux régie...)	9 000 000	Ordre divers (travaux en régie...)	9 000 000
	Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	Amortissements	28 200 000
	DCBN	27 338 101	Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
	DDL	18 999 301	FCTVA	7 400 000
	DRM (dont PPP routier)	31 657 667	Amendes de police	480 000
	DSD	2 206 556	Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	1 981 285
	DGS		DCBN	
			Dotation d'équipement des collèges	874 227
			DCBN autres	1 728 876
			DDL	16 500
			DRM	660 000
			DGS autres	330 326
		<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>16 000 000</b>	
		Revolving	1 666 667	
		<i>Neutralisation solde d'investissement reporté</i>	<i>55 440 496</i>	
		<b>Sous-total réel investissement</b>	<b>86 578 377</b>	
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>167 576 930</b>	
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>167 576 930</b>	